

L'Arrivage

Notre **lac.**
ma **fiereté**

rpolsf

Regroupement pour la Protection
du Grand lac Saint-François

Vivez le Grand lac Saint-François



Respectez la réglementation

Ayez en main votre preuve de compétence pour la conduite d'embarcations de plaisance;

Ayez à bord vos équipements de sécurité dont un (1) gilet de sauvetage (VFI) par personne;

Respectez les limites de vitesse et surveillez les personnes que vous remorquez (Ski nautique, etc.).



Cohabitez avec les autres usagers

Respectez la quiétude des lieux en réduisant le bruit des moteurs et de la musique;

Naviguez à une distance sécuritaire et soyez courtois envers les embarcations non motorisées;

Disposez de vos déchets et eaux usées aux endroits prescrits.



Préservez le lac et ses habitats

Lavez votre embarcation avant sa mise à l'eau afin de ne pas introduire d'espèces envahissantes;

Respectez les zones d'accostage du parc national de Frontenac et ayez en main votre droit d'accès;

Ne dérangez pas la faune et respectez la réglementation de la pêche sportive (zone 4).

Bonnes vacances à tous nos fidèles lecteurs !

Résidents saisonniers, restez branchés sur la vie à Adstock en vous abonnant à L'Arrivage par Internet. Demandez d'être ajoutés sur notre liste d'envoi en envoyant un courriel à : samsonsadl@sympatico.ca

PROJET À L'ÉPICERIE



PHASE II
CHANTAL CLOUTIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le projet de modernisation de la phase 2 de l'épicerie devrait débuter cet été. Ce projet va repositionner l'entrée et refaire le stationnement sur le côté de l'ancienne quincaillerie, la façade sera refaite afin de rendre l'image de la bâtisse au goût du jour, de plus un accès pour les personnes à mobilité réduite facilitera leur entrée dans l'épicerie.

Pour que ce projet soit une réussite, nous devons compter sur vous, les membres et citoyens de St-Méthode. La clé du succès et de la pérennité de l'épicerie passe par un plus grand achalandage, des membres fidèles qui encouragent leur coopérative et des citoyens responsables qui comprennent l'importance pour une municipalité rurale d'avoir des services de proximité pour maintenir sa vitalité. Il est parfois tentant d'acheter à meilleur prix certains produits d'épicerie ou d'aller dans de grandes surfaces mais il faut savoir qu'un petit geste peut faire une grande différence. Ajouter quelques dollars par semaine de vos achats à l'épicerie de la COOP plutôt qu'ailleurs peut être suffisant pour combler l'écart entre une perte d'opération qui met en péril la continuité du service et une rentabilité rassurante permettant de poursuivre la modernisation et les opérations de l'épicerie. Vous êtes donc la clé de voûte du succès de ce projet !

Afin de rendre ce projet possible, nous avons fait plusieurs demandes d'aide et présentement les réponses sont favorables, nous avons reçu une aide de 86 786 \$ de la part du gouvernement Fédéral pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, une aide de 60 000 \$ de la part de la Caisse

Desjardins de la région de Thetford, une aide de 15 000 \$ du Fonds Régions et Ruralité et nous sommes dans l'attente d'une réponse du Fonds Services de Proximité.

Ce projet sera réalisé en collaboration avec la Municipalité d'Adstock qui va aménager une place publique qui sera profitable pour tous les citoyens d'Adstock.

Nous tenons à nous excuser des inconvenients que ce projet pourrait occasionner à notre clientèle, durant la période des travaux.

Merci de continuer d'encourager votre épicerie afin de vous assurer de garder ce précieux service de proximité dans votre municipalité !

Bonne période estivale à tous !

UNE NOUVELLE TANT ATTENDUE !

RÉOUVERTURE DU COMPLEXE AGORA

Le 13 juin 2021 avait lieu une journée « porte ouverte » au Complexe L'AGORA pour répondre à toutes les questions relativement à la réouverture le 1^{er} juillet 2021. Plusieurs personnes ont participé à la rencontre pour découvrir ou redécouvrir un lieu agréable pour vivre en toute sécurité. Plusieurs projets sont d'ailleurs en préparation pour ajouter des services et rendre le milieu dynamique.

Au moment d'écrire ces lignes, déjà quatre baux avaient été signés alors que quelques autres visiteurs s'approprièrent à le faire... suite à la vente de leur maison !

Quelle belle nouvelle pour les citoyens d'Adstock !

INFO : William Simard / Martin Bilodeau
418 334-6725

L'Équipe

L'ARRIVAGE

73, RUE PRINCIPALE OUEST
ADSTOCK G0N 1S0
TÉL. : 418 422-2272
lisonturcotte55@gmail.com

MEMBRES:
JESSIE JACQUES
FRANCINE MARCOUX
LINDA ROY
LISE TURCOTTE

RÉDACTEUR EN CHEF :
RICHARD SAMSON

GRAPHISME ET IMPRESSION:
IMPRIMERIE GINGRAS

PUBLICITÉ:
BERNADETTE LAMBERT
418 338-2531



UNE NOUVELLE VOCATION POUR LA CANTINE COUTURE

LE BISTRO D'ADSTOCK
LINDA ROY

Eh! Oui, il y aura de nouveaux propriétaires à la Cantine Couture. En effet, nous avons appris récemment que la cantine avait été vendue, que les acquéreurs sont des gens de notre municipalité et en plus, ils conserveront la vocation de ce commerce. Nous sommes donc heureux de vous présenter les nouveaux propriétaires Marie-Christine Nadeau et Kevin Roy.

PRÉSENTATION DU CHEF

Kevin Roy a fait son cours de cuisine en 2014 suite à une réorientation de carrière obligée. Celui-ci a travaillé comme gérant du département du prêt-à-manger dans une épicerie. Il a ensuite voulu exploiter son côté créatif en faisant de la fine cuisine à la Vieille Tablée de St-Georges. Après être déménagé à Adstock en 2016, il a choisi de se rapprocher de son travail. En 2017 et 2018, il a été bénévole à l'école aux Quatre-Vents en donnant des cours de cuisine aux élèves. Il a adoré cette expérience! Son désir grandissant d'avoir son propre

restaurant auprès de sa communauté a fait en sorte qu'il a saisi l'opportunité qui se présentait à lui. Il est très fier de pouvoir reprendre une entreprise patrimoniale de la municipalité.

Le chef qui opérera la cantine est un chef de métier qui prend à cœur le ventre de ses clients. Il saura vous charmer avec sa touche personnelle. Il sait toujours mettre l'ingrédient secret dans une recette afin que celle-ci soit la meilleure! Psst... l'ingrédient secret c'est de l'amour.

Sa conjointe, Marie-Christine Nadeau, a elle-même travaillé à cette cantine lors de sa jeunesse.

Que dire des merveilleux moments de fin de soirée qu'elle se rappelle lors de ses visites à la cantine!

NOUVEAU NOM

Ils ont choisi de changer le nom de Cantine Couture pour Le Bistro d'Adstock, afin de mieux représenter le style de cuisine qu'ils veulent définir et ainsi donner un p'tit clin d'œil à la Municipalité d'Adstock.

LE MENU

Ils garderont les classiques de la cantine et ils rehausseront le menu. Celui-ci inclura des nouveautés style bistro italien. Ils ajouteront des recettes faites maison. Ils sont conscients de l'enjeu actuel de bien manger pour être en santé et c'est pourquoi ils ajouteront des plats santé. Ils auront des plats de côté sous-marin/burger et d'autres nouveautés seront à venir dans les prochains mois. Surveillez donc les vendredis soirs et les samedis soirs pour les découvertes du chef. Ils renouvelleront aussi la terrasse pour accueillir plus de gens.

HEURES D'OUVERTURE

L'ouverture est prévue à la mi-juillet 2021. Les heures d'ouverture seront du mardi au dimanche de 11h00 à 20h00 en période estivale. Marie-Christine et Kevin sont conscients qu'il n'y aura plus de service de déjeuner dans la communauté et c'est pourquoi ils recherchent du personnel pour combler ce vide. Avis aux intéressés...

UN BRIN D'HISTOIRE

Opérée sous le nom de Cantine Couture de 1978 à 1996 dans la petite cantine située de l'autre côté de la rue. Tout le monde se souvient d'avoir été chercher un sac de frites après la messe de 11h00. En 1996, Anne, la fille de Charles, a déménagé la cantine dans l'emplacement actuel.

Nous souhaitons à ces jeunes entrepreneurs beaucoup de succès dans leur projet! Nous sommes heureux que ce commerce conserve sa vocation et continue d'animer la rue Principale. Bon succès!

Source : Marie-Christine Nadeau



APPARTEMENTS À LOUER

4 1/2 – 3 1/2 – LOFT / SERVICE DE REPAS

DISPONIBLES LE 1^{er} JUILLET 2021

RÉSERVATIONS : 418 334-6725

NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES : WILLIAM SIMARD ET MARTIN BILODEAU
SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK



Le Bistro

CANTINE | BISTRO ITALIEN

d'Adstock

17, RUE PRINCIPALE OUEST, ADSTOCK (ST-MÉTHODE)
ANCIENNEMENT CANTINE COUTURE
SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK | LE BISTRO D'ADSTOCK

HORAIRE ESTIVAL
DU MARDI AU DIMANCHE
DE 11H À 20H

OUVERTURE
MI-JUILLET

418 422-5786



À PROPOS DE L'ÉTÉ QUI S'EN VIENT !

LA SAISON ESTIVALE EST ARRIVÉE!

Un été attendu par plusieurs et pour beaucoup de raisons si ce n'est que de nous permettre un retour à une vie plus normale, revoir nos amis et nos proches en toute sécurité et recharger nos batteries.

Mais quelle année ! Nous avons tous été sollicités de part et d'autre et de différentes façons. Notre niveau d'indulgence, et de tolérance ont aiguisé et parfois poussé à bout notre patience. Cette crise sanitaire et le confinement qu'elle a engendré ont eu un effet sur notre façon de vivre. Nous avons été mis dans une bulle et nous nous sommes habitués ainsi bien malgré nous. Maintenant, nous avons, en quelque sorte, à réapprivoiser notre vie en société et retravailler notre « ensemble ».

Mon rôle à titre de maire est de porter votre voix, de vous représenter, de défendre vos intérêts et ceux de la Municipalité. Ne doutez jamais de ma sincère volonté à faire mieux, à être à l'écoute et à améliorer le sort des différents secteurs de notre municipalité. On a tous besoin des autres et c'est la seule façon de réussir et de développer notre municipalité.

Nous n'avons pas été élus dans le but de prendre de mauvaises décisions. Et ne l'oublions pas, pour faire en sorte que ça change, il y a une façon d'adresser des commentaires. On n'attire pas des mouches avec du vinaigre.

Des travaux pour améliorer la municipalité, ça dérange un peu, mais c'est pour le mieux.

Nous ne sommes pas habitués aux modifications de nos habitudes, de faire des détours, de subir les va-et-vient des camions, la poussière, les travaux à contrat et même le changement de type de gravier dans nos chemins. Il faut certes relativiser les choses. Ce printemps, il y a eu beaucoup de chantiers et la stratégie, avec le printemps hâtif, a été de faire rapidement les travaux en juin afin que les citoyens puissent avoir la paix durant l'été. Nous avons tenté de diffuser l'information efficacement, mais nous aurions peut-être eu intérêt à en faire plus en amont des travaux pour informer les résidents impliqués (soit par une séance ou par la poste vu l'impossibilité de rassembler les gens à cause de la crise sanitaire). Les réseaux sociaux ne rejoignent

pas tout le monde. Toutefois, après cette période de dérangement, nous espérons que vous pourrez tout de même apprécier les améliorations effectuées.

Dans l'esprit de construire ensemble, j'ai pris la décision de convoquer une assemblée pour discuter des chemins pour que vous puissiez donner librement votre opinion sur la manière d'améliorer les choses (manière d'informer, méthode de faire des travaux et suggestions pour les travaux futurs). Les critiques quand elles sont constructives permettent de nous améliorer, mais pour cela, vous devez disposer d'un espace pour le faire en tout respect et en toute simplicité. Les gens qui souhaiteraient participer à cette rencontre, donner votre avis ou poser des questions (elle sera convoquée d'ici la fin de l'été), vous n'avez qu'à transmettre vos noms à Isabelle Nadeau par courriel info@adstock.ca ou par téléphone 418 422-2135 poste 21.

La petite histoire d'une annexion!

Au moment où vous lirez ces lignes, ce sera officiel. Le gouvernement autorise l'annexion de tout le pourtour du lac à la Truite à la Municipalité d'Adstock.

Comparativement à d'autres cas d'annexion qui se sont produits au Québec, ce dossier aurait pu se régler à l'amiable. En raison des visions différentes de nos deux municipalités, celle-ci a pris une autre tournure et a emprunté la voie administrative et ministérielle entraînant dans son sillage des effets et des traces qui nous l'espérons se cicatrissent avec le temps.

Nous avons porté ce dossier parce qu'il nous apparaissait, et apparaît toujours, légitime, raisonné et raisonnable. Nous voulions toutefois attendre la résultante du dossier pour le commenter ou répondre à ce qui a été écrit sur le sujet.

Au début de l'été 2016, nous recevions une demande de citoyens pour les appuyer dans leur démarche d'annexion à notre municipalité. Elle faisait suite à de nombreux échanges infructueux avec leur municipalité d'origine et reposait sur leur désir de vivre dans leur communauté d'appartenance, soit aux côtés de leurs voisins immédiats habitant le même milieu de vie.

Entre août 2016 et l'adoption du règlement d'annexion par le conseil (en avril 2018), nous avons tenté d'ouvrir un dialogue avec la ville notamment pour qu'on s'entende sur les aspects relatifs à l'annexion, dans l'éventualité où elle aurait lieu, et, au préalable, pour qu'elle tente ultimement de s'entendre avec

ses citoyens. De notre côté, le statu quo n'aurait pas pu être une option, car, au final, nous avons cumulé une liste d'irritants qui devaient être résolus d'une manière ou d'une autre.

La Municipalité a suivi à la lettre la procédure et a été accompagnée tout au long de la démarche par les fonctionnaires du ministère. Il faut savoir que le ministère des Affaires municipales conseille, quand c'est fondé et nécessaire, le réajustement des frontières municipales. Elles ne sont pas immuables. Ce principe est inscrit dans la loi et c'est permis. Sur ce sujet, il faut se rappeler que la ville l'a utilisé à maintes fois au cours de son histoire et cela n'avait causé aucun problème avec les acteurs impliqués à cette époque.

Nous avons pris la décision de soutenir la demande citoyenne et la défendre jusqu'au bout parce que tout d'abord c'est un choix citoyen, parce que gérer un même milieu de vie, ici un lac, avec deux entités et des réglementations différentes n'est pas optimal, parce que nous nous occupons déjà de plusieurs facettes (dénivellement, collecte des matières résiduelles, environnement, ...) et enfin parce que la Municipalité a, depuis sa fondation, travaillé étroitement avec ses citoyens et développer une expertise à titre de municipalité riveraine.

Il y a eu l'automne dernier, la tenue d'une Commission municipale pour étudier la question et dont le déroulement a été convenu entre les deux parties. Au début de l'année, il y a eu dépôt d'un rapport indépendant recommandant l'annexion. Enfin, il y a eu récemment une médiation afin de compléter le dossier, finalité qui a été acceptée par une résolution de part et d'autre des parties prenantes. Il faut saluer au passage la vision du gouvernement d'accorder une importance à la démocratie citoyenne. C'est la raison même de notre implication en politique.

Il faut donc reconnaître le bien-fondé de la demande. En faisant des recherches, cette question de regrouper tous les lacs du secteur nord de la MRC a été abordée lors de la fondation d'Adstock en 2001 et aurait dû être réglée à ce moment. C'est finalement un heureux dénouement quand en marge de cette annexion, nous célébrons cette année le vingtième anniversaire de la Municipalité en corrigeant une erreur du passé. Avec les citoyens, nous avons réécrit ainsi une page d'histoire de la Municipalité d'Adstock.

Maintenant, il faut accueillir ces nouveaux citoyens. Ce sont 72 propriétés à intégrer dans notre administration, notre sys-

tème et nos procédures. En évaluation foncière, nous parlons de plus de 13 millions de dollars qui s'ajoutent à la Municipalité. Que ce soit pour les dossiers d'urbanisme ou les fiches des contribuables, il y a du travail à faire et le personnel en place, surtout durant la période estivale, ne peut y répondre. Il faut s'occuper des citoyens, ils ont des questions et nous devons arrimer nos façons de fonctionner avec les règlements. Pour ce faire, nous avons affiché un poste occasionnel pour attirer une ressource qui fera l'accueil, l'information et l'intégration des nouveaux citoyens à la Municipalité. Lors de la dernière séance, le conseil a nommé madame Martine Poulin qui connaît très bien le secteur concerné et les procédures municipales. Elle sera le point de chute pour cette transition et donner un coup de pouce en matière d'environnement. Vous pourrez la rejoindre à tech.env@adstock.ca.

Le rapport du maire pour l'année 2020

Alors que cette tradition avait lieu en novembre, un nouvel article du Code municipal a été adopté en 2017 pour rendre compte des faits saillants de la situation financière au plus tard en juin de chaque année. Nous conserverons cependant un discours du maire en novembre pour présenter le bilan de l'année (travaux et projets) et les orientations budgétaires (objectifs et cibles). Vous le trouverez dans cette édition de L'Arrivage.

Bon été Adstockois!

Cordialement,

Pascal Binet, votre maire

INFOLETTRE MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK

Pour connaître les plus récentes nouvelles entourant la Municipalité d'Adstock, abonnez-vous à l'infolettre. Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité d'Adstock au www.adstock.ca. Remplissez les cases obligatoires et le tour est joué. Une fois par mois, vous recevrez votre infolettre dans votre boîte courriel!

On peut aussi s'abonner à des pages FACEBOOK municipales, selon nos intérêts :

• Facebook Municipalité d'Adstock • Facebook Loisirs – Municipalité d'Adstock • Carecity



SURPLUS DE PAIN

**14, rue Principale Est
Adstock (Québec) G0N 1S0
1 800 463-6317 (poste: 2641)**

www.boulangieriestmethode.com

Heures d'ouverture	
Lundi au jeudi:	8h00 à 18h00
Vendredi:	8h00 à 17h30
Samedi:	8h00 à 14h00
Dimanche:	Fermé



- Tables et comptoirs en bois
- Marches d'escalier
- Découpe et composantes
- Séchage

MENUISERIE ST-MÉTHODE

37, Principale Est, Adstock (Qc) G0N 1S0
TÉL. : 418-422-2355 • FAX : 418-422-5667
info@msminc.ca

Visitez notre site Web: www.menuisieriestmethode.com

NOUVEAU À PARTIR DE AOÛT 2021
**SERVICE DE SCIAGE DE BOIS
À L'USINE OU SUR PLACE**



IMPORTANT

Suivez régulièrement la page Facebook Loisirs – Municipalité d'Adstock. Les activités annoncées pourraient être modifiées en fonction des directives émises par la santé publique.

**SOIRÉES SUR LES PERRONS D'ÉGLISE 2021
VOICI LA PROGRAMMATION**



La première soirée musicale sur les perrons d'église aura lieu le **1^{er} juillet à 18h30** dans le secteur St-Méthode. Nous recevrons le duo **Steven et Steeven** qui vous garantit tout un spectacle. Un service de bar sera sur place pour agrémenter votre soirée. Apportez votre chaise.

La seconde soirée musicale sur les perrons d'église aura lieu au Centre des loisirs de Ste-Anne-du-Lac. Une autre belle soirée vous attend en compagnie du duo **Last Call**. Un service de bar sera sur place pour agrémenter votre soirée. On vous attend le **8 juillet dès 18h30**. Apportez votre chaise.

Le **12 août prochain**, c'est au tour de **Gab Beauséjour** de se donner en spectacle sur le perron de l'église de St-Daniel. Dès 18h30, le secteur St-Daniel vibrera au rythme de la musique country et rock de Gab Beauséjour. Un service de bar sera également sur place. Apportez votre chaise.

Tous les citoyens et saisonniers d'Adstock sont également invités à participer à ces trois soirées musicales. C'est un bel endroit pour faire de nouvelles rencontres.

lacs cet été. Nous aurons le plaisir d'accueillir des chansonniers qui s'installeront sur un ponton pour faire la fête directement sur les lacs. Voici les dates des Vendr'Eaudis Musicaux:

- **23 juillet 2021 à 18h30 : lac du Huit**
- **30 juillet 2021 à 18h30 : lac Jolicoeur**
- **6 août 2021 à 18h30 : lac Bolduc**

Vous pourrez vous joindre à nous avec votre embarcation pour pouvoir profiter du spectacle. Suivez-nous sur les réseaux sociaux pour connaître tous les détails de ces soirées. Vous serez informés des nouvelles dates, dans le cas où la température ne nous permettrait pas de tenir l'événement comme prévu.



C'EST LE RETOUR DES VENDR'EAUDIS MUSICAUX!!!

PROGRAMMATION DES LOISIRS – AUTOMNE 2021

Comme il n'y aura pas de publication du journal L'Arrivage au mois d'août, le Service des loisirs tient à vous informer que la programmation des loisirs de l'automne 2021 sera publiée à la mi-août. Surveillez la page Facebook Loisirs – Municipalité d'Adstock pour connaître toutes les activités que nous vous proposerons. Nous tenons également à vous souhaiter un très bel été et profiter du beau soleil.



FÊTE CITOYENNE AU PARC NATIONAL DE FRONTENAC

Le Service des loisirs vous invite à la deuxième édition de la Fête citoyenne qui se tiendra au parc national de Frontenac le **14 août** prochain. Tous les citoyens d'Adstock auront accès au parc gratuitement. Nous vous réservons une très belle journée avec plusieurs activités familiales. Les détails de la journée se retrouveront sur la page Facebook Loisirs – Municipalité d'Adstock ainsi que sur le site Internet de la Municipalité. Les activités offertes lors de cette journée seront adaptées afin de respecter les mesures sanitaires en place du mois d'août.



REPORT DE LA FIESTA DES VACANCES

La traditionnelle Fiesta des vacances du **16 juillet 2021**, organisée par l'OTJ St-Méthode, est reportée à une date ultérieure. Le comité espère que des allègements supplémentaires seront

proposés pour leur permettre d'organiser une fête agréable pour tous. Si tel est le cas, vous serez informés de la date officielle de la Fiesta des vacances 2021 sur les réseaux sociaux. Sur ce, le comité vous souhaite un bel été!

LES VENDR'EAUDIS MUSICAUX : UN RETOUR ATTENDU!



C'est le retour des **Vendr'Eaudis Musicaux** à Adstock. Après avoir offert des spectacles couronnés de succès sur les lacs l'été dernier, trois nouveaux spectacles auront lieu sur nos



La vaccination nous rapproche de ce moment.

Suivez la séquence de vaccination prévue dans votre région et prenez votre rendez-vous en ligne à

Quebec.ca/vaccinCOVID



L'APEL-DU-HUIT EN ACTION

FRANÇOIS CÔTÉ, PRÉSIDENT

Cette année, la saison estivale s'amorce plus tôt que prévue en raison d'un printemps hâtif. Les membres du conseil d'administration de votre APEL vous souhaitent un bel été, tout en vous invitant à respecter les bonnes pratiques à adopter sur l'eau et aux abords du lac. Nos jeunes collaborateurs vous ont d'ailleurs distribué tout récemment deux documents à cet effet.

L'installation des bouées

Comme certains ont pu le constater, nous avons procédé le 19 mai à l'installation des bouées.

Les **bouées chandelles blanches** qui longent le rivage vous indiquent de ne pas naviguer dans l'espace entre la rive et celle-ci, sauf pour entrer à votre quai ou en sortir. Elles vous invitent également à ralentir et à lever votre pied de moteur dans cet espace afin de minimiser au maximum le brassage des sédiments.

Les **bouées rouges** indiquent un danger en raison de la présence de hauts-fonds. Alors prudence et ne vous approchez pas de ces endroits.

Les deux plateformes signalent les deux extrémités de la zone de myriophylle dont le contour est balisé par de petites **bouées vertes et jaunes**. On vous demande expressément de ne pas naviguer dans cette zone peu importe le type d'embarcation. Il faut à tout prix éviter de fragmenter cette plante qui se développe de façon exponentielle.

Dispersion d'une partie des eaux du fossé de la rue Beaumont

Vers la mi-juillet/début août, l'APEL va faire aménager des déviations et des trappes à sédiments en amont du ruisseau Langlois-Drouin. Pour réaliser ce projet, nous avons reçu de la MRC des Appalaches une aide financière de 4 727 \$ dans le cadre du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau.

Mise à jour du diagnostic du bassin versant du lac

Une mise à jour du diagnostic du bassin versant du lac qui a été réalisé en 2005, sera effectuée au cours des prochains mois. L'objectif du projet est d'établir notamment un portrait des sédiments et des nutriments ainsi qu'un plan d'action. Pour réaliser ce projet, nous avons reçu de la MRC des Appalaches une aide financière de 3 581 \$ dans le cadre du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau.

Mise à jour de l'inventaires du myriophylle à épis dans les différents secteurs du lac

Après l'opération arrachage du myriophylle de cette année, une mise à jour de l'inventaire du myriophylle à épis sera réalisée et un plan d'action pour les années subséquentes sera élaboré. Pour réaliser ce projet, nous avons reçu de la MRC des Appalaches une aide financière de 4 305 \$ dans le cadre du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau.

OPÉRATION ARRACHAGE DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS

Cette saison, le nombre de jours consacrés à l'arrachage du myriophylle sera augmenté de façon appréciable considérant l'évolution de la situation.

L'été dernier, l'équivalent de 7 jours d'arrachage à deux plongeurs ont été effectués. Cette année, ce sera l'équivalent de 24 jours d'arrachage qui seront consacrés. Trois visites de 4 jours consécutifs se dérouleront, où deux équipes de plongeurs seront présentes simultanément. L'objectif est de réduire de façon importante la population du myriophylle.

Les dates provisoires pour l'opération arrachage sont les suivantes :

– du 21 au 25 juin / du 19 au 24 juillet / du 2 au 7 août

Le coût de l'opération de cette année s'élèvera à près de 70 000 \$ avec les taxes. La Municipalité financera l'opération à la hauteur de 65 000 \$. De plus, la MRC des Appalaches a accepté de contribuer au projet pour un montant de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau. Des bénévoles seront requis pour appuyer les plongeurs. Si vous êtes disponibles pour nous donner un coup de main, svp nous le faire savoir.

Prochaine assemblée générale

À moins d'une contre-indication, la prochaine assemblée générale de l'APEL-du-Huit est prévue pour le samedi, **21 août prochain, à 9h30**, à l'Église de Sacré-Coeur-de-Marie.

Voilà en gros le programme pour cette saison. Je vous invite à nous suivre sur Facebook, Instagram et sur notre site Web.

PROPRIÉTAIRES, LOCATAIRES OU VISITEURS...

NOS LACS, UNE RICHESSE COMMUNE À PROTÉGER !

Voici quelques suggestions proposées par l'APEL-DU-HUIT

Pour protéger la tranquillité

- J'évite la pollution sonore. Je n'impose pas ma musique à tous les riverains.
- J'évite la pollution lumineuse en réduisant mes sources de lumières.

Pour assurer la sécurité

- Je ralentis sur les chemins de chalets. Je laisse la voie libre pour la circulation en cas d'urgence.
- Je fais des feux seulement dans un foyer conçu à cet effet et jamais par forts vents.
- Le règlement municipal interdit les feux d'artifice et les pétards.

Pour protéger la bande riveraine

- Je conserve au moins cinq mètres de la bande riveraine dans son état naturel afin de freiner les sédiments, filtrer les polluants, rafraîchir le bord de l'eau pour favoriser la faune et la flore.
- Je stabilise ma rive (avec un permis municipal) en utilisant des matériaux naturels (béton et caissons de roches à proscrire). Je recouvre mes murets de béton avec des plantes.
- Aucun déboisement ni aucune construction ne sont permis dans la bande riveraine. Bien sûr, je peux me garder un passage pour circuler et me créer une fenêtre verte en émondant les quelques branches qui bloquent la vue du lac.
- Si je fais des travaux d'excavation, je retiens les sédiments avec de la paille ou des toiles.

Pour protéger l'environnement et la qualité de l'eau

- Je me débarrasse de la renouée japonaise selon les règles.
- J'évite les applications de produits chimiques. L'épandage d'engrais est interdit autour des lacs.
- Je privilégie les produits écologiques, biodégradables, sans phosphates.

Pour réduire la propagation des plantes envahissantes

- Avant la mise à l'eau, je m'assure que mon embarcation est bien propre.
- Je ne navigue pas dans les zones interdites.
- Je ne navigue pas près des berges, je me promène à plus de 100 mètres de la rive.
- En approchant du quai ou du bord, je relève le pied du moteur.

Pour éviter l'érosion et le déplacement des sédiments

- J'évite de faire des vagues lors de mon approche du bord.
- Je pratique le Surfboard dans la zone profonde seulement, et je remplis mes ballasts seulement pendant l'activité.

Chaque fois qu'un riverain prend sciemment la décision de :

- couper des arbres et des arbustes, pour avoir une meilleure vue;
- raser la bande de protection riveraine, pour avoir plus d'espace de pelouse;
- appliquer de l'engrais, pour que son gazon soit plus vert;
- naviguer dans les zones de myriophylle;
- circuler à toute allure dans les chemins,

il choisit non seulement de faire à sa guise, mais malheureusement, il se fait du tort et son comportement a un impact sur chacun des autres riverains!

L'appel aux projets



Un projet structurant pour la communauté ?

Une action profitable pour la collectivité ?

Une idée pour développer le milieu ?

- 1 **Déposez votre projet** du 1^{er} juin au 31 août 2021 grâce au formulaire en ligne au bit.ly/appelsprojets-desjardins-tm
- 2 Un comité de sélection se réunira afin de **choisir les projets à soutenir**.
- 3 Pendant l'année, **quatre périodes de dépôt de projet** seront en vigueur. *
- 4 **Réalisez votre projet** et faites rayonner la communauté !

Profitez de la nouvelle façon de déposer un projet au Fonds d'aide au développement du milieu afin de mettre sur pied un projet structurant pour la communauté !

1^{er} décembre 2020 au 28 février 2021
1^{er} mars au 31 mai 2021
1^{er} juin au 31 août 2021
1^{er} septembre au 30 novembre 2021



GESTION IMMOBILIERE
ADSTOCK GIA
Membre du groupe SMC

Immeubles à revenus | Chalets à louer
9 rue de la Plage Est
Adstock (Québec) G0N 1S0
gla1@live.ca **418 422-5502**

www.gestionimmobiliereadstock.com

DANIEL BISSON
COURTIER IMMOBILIER
RÉSIDENTIEL
Daniel Bisson courtier immobilier inc.

C 418.334.4774
B 418.338.4220

daniel.bisson@royallepage.ca
royallepageblancetnoir.ca

ROYAL LE PAGE
BLANC & NOIR

UNIQUE & DIFFÉRENT

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

VOTER, C'EST LE DROIT DE TOUS!

Bien que votre résidence principale ne soit pas située à l'intérieur de la Municipalité d'Adstock, il sera tout de même possible de pouvoir voter, si vous êtes depuis le 1^{er} septembre 2020 :

- propriétaire d'un immeuble à logements;
- copropriétaire d'un chalet ou d'une résidence secondaire;
- locataire d'un local commercial.

Afin d'exercer votre droit de vote, vous devez transmettre une demande d'inscription à la liste électorale municipale puisque les listes électorales sont faites en fonction des adresses de résidence des personnes physiques qui apparaissent dans le système gouvernemental de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Donc, comme votre adresse de résidence est à l'extérieur de la Municipalité d'Adstock, il est impossible d'être informé que vous possédez une autre propriété ou entreprise sur notre territoire. Vous devez donc faire une demande afin d'être ajouté à la liste électorale en vue de l'élection du 7 novembre prochain. Par contre, si cette demande a déjà été faite pour une élection antérieure, il ne vous est pas nécessaire de recommencer, car cette procuration ou demande de vote par correspondance demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée ou que vous n'êtes plus propriétaire. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription, une procuration ou une demande de vote par correspondance existante, veuillez communiquer avec la présidente, Mme Julie Lemelin, à la Municipalité :

35, rue Principale Ouest, Adstock (Québec), G0N 1S0
418 422-2135 poste 22 dg@adstock.ca

Le formulaire à remplir varie selon la personne qui fait la demande :

- la ou le propriétaire unique d'un immeuble ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise doit remplir le formulaire SMRC-9.2;
- les copropriétaires d'un immeuble ou les cooccupants d'un établissement d'entreprise doivent désigner une seule personne, parmi eux, qui sera inscrite sur la liste. Pour ce faire, ils doivent remplir le formulaire SMRC-9.1.

D'ailleurs, ce formulaire vous a été envoyé dans le même envoi que votre compte de taxes municipales cette année, mais il est aussi possible de le retrouver sur le site Internet de la Municipalité dans l'onglet « Vie municipale » sur la rubrique « Élections municipales 2021 ». Le Municipalité vous permet également de voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez remplir la section Demande de vote par correspondance au verso ou au bas du même formulaire.

Votre formulaire rempli doit être transmis à l'adresse suivante :

35, rue Principale Ouest, Adstock (Québec), G0N 1S0

Pour que votre demande soit valide pour les élections municipales de 2021, la Municipalité doit la recevoir au plus tard le dernier jour fixé pour présenter une demande de modification devant la commission de révision. Mme Lemelin, présidente d'élection, précisera cette date au cours des prochains mois.

Prenez note que pour voter, vous devez avoir 18 ans ou plus le 7 novembre 2021 et être un citoyen canadien depuis le 1^{er} septembre 2021. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé de vos droits électoraux à cette date.

LES PERSONNES DE 70 ANS OU PLUS POURRONT AUSSI VOTER PAR CORRESPONDANCE!

Afin de faciliter les conditions de certaines personnes et permettant ainsi à un plus nombre de personnes de participer aux élections municipales qui se tiendront le 7 novembre 2021, il sera également possible aux citoyens âgés de 70 ans ou plus de voter par correspondance.

Pour bénéficier de cette option, il suffit d'en faire la demande à la présidente, Mme Julie Lemelin, à la Municipalité d'Adstock soit par téléphone au 418 422-2135 poste 22, par courrier au 35, rue Principale Ouest, Adstock, G0N 1S0, ou par écrit à dg@adstock.ca.

La Municipalité d'Adstock est heureuse d'offrir cette alternative à ces personnes qui pourront ainsi s'exprimer lors de l'élection cet automne.



IMPORTANTÉ OPÉRATION DE REBOISEMENT À ADSTOCK

Le 8 juin dernier, un chantier de plantation d'arbres a été complété à Adstock par l'équipe d'Arbre-Évolution et celle des travaux publics de la Municipalité. La Municipalité d'Adstock a bénéficié d'une subvention de plus de 5 000\$ en provenance du Programme de Reboisement Social pour réaliser le projet totalisant de 580 arbres et 21 arbustes.

TRANSFORMATION ET AMÉLIORATION DANS CINQ SECTEURS D'ADSTOCK

C'est dans le cadre du Programme de Reboisement Social, piloté par Arbre-Évolution depuis sept ans, que la Municipalité d'Adstock a déposé son projet l'hiver dernier. « Il s'agissait d'une occasion de répondre à des besoins pour verdifier et améliorer certains secteurs de notre territoire. C'est une occasion que nous avons saisie ! », affirme Pascal Binet, maire de la Municipalité d'Adstock.

Arbre-Évolution a répondu favorablement à la demande d'Adstock et a pu mettre en branle le processus de reboisement social. « Les besoins de la municipalité étaient multiples en termes de verdissement. La plantation aura un impact positif sur la biodiversité par la création d'un nouvel espace boisé, en plus de créer des îlots de fraîcheur qui profiteront aux citoyens », explique Marie-Christine Lee, chargée de projets chez Arbre-Évolution.

Ce sont au total 5 830 m² qui ont été reboisés par 13 essences d'arbres et d'arbustes différents. Le parc Desjardins dans le secteur Saint-Méthode, le pourtour du bassin des étangs de Sacré-

Coeur-de-Marie, la patinoire Saint-Daniel, le Centre intergénérationnel, le croisement du rang des Campagnards et de la route du lac du Huit, ont été les parcelles priorisées au niveau du reboisement.

Le contexte sanitaire a malheureusement limité la participation citoyenne, le maire Binet commente en mentionnant qu'il est confiant de pouvoir mobiliser les citoyens à nouveau pour d'autres projets de verdissement. La Municipalité d'Adstock dispose d'un plan paysage et cette action est identifiée dans le plan d'action pour améliorer les différents secteurs du territoire.

QUATRE PARTENAIRES PARTICIPENT AU FINANCEMENT

Un élément digne de mention concernant le Programme de Reboisement Social™ d'Arbre-Évolution est le fait qu'il soit financé par une centaine d'organisations de partout au Québec. « On met en relation des entreprises qui veulent faire un geste pour l'environnement et des communautés qui cherchent des moyens d'améliorer leur environnement », ajoute Monsieur Simon Côté, coordonnateur de l'organisme.

Pour le projet d'Adstock, ce sont les partenaires d'Arbre-Évolution Le Baroudeur (316 arbres), La Revue des Libraires (125 arbres), LCL Environnement (117 arbres) et le Syndicat des enseignants du CÉGEP Saint-Laurent (43 arbres) qui ont financé les 601 végétaux. « C'est une belle association qui nous permet de compenser une bonne partie de l'empreinte carbone reliée aux locations de campeur que nous avons effectuées depuis 2019, on en est très fiers », explique Gabriel Jousset, fondateur de l'entreprise Le Baroudeur spécialisé en location de fourgonnettes aménagées.

Entretien paysager
Centre jardin
Centre pierres et pavés
Aménagement paysager (Conception & réalisation)

info@pyrus.ca | www.pyrus.ca
Tél. Lambton: 418 486-7587
Tél. Thetford Mines: 418 335-6000
182, rang Saint-Michel
Lambton (Québec) G0M 1H0

Paysagiste CERTIFIÉ
APPO

418 332-0072 418 338-8024

DISPONIBLE EN KIOSQUE ET AUTO CUEILLETTE.
Au plaisir de vous voir!

MÉMOIRES D'UN RIVERAIN

PIERRE ROBERGE

La Municipalité d'Adstock tient à souligner un fait intéressant. Monsieur Pierre Roberge célèbre le 26 juillet prochain son 75^e anniversaire comme saisonnier du lac à la Truite. La première fois, il n'avait que sept ans et le lac n'était presque pas habité. Pour cette occasion spéciale, nous avons demandé à l'équipe de L'Arrivage de publier ses mémoires.

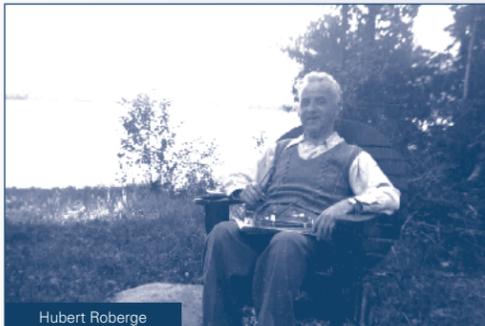


Pierre Roberge à 7 ans

L'ÉTÉ AU CHALET

Oncle Nelson est vicaire dans la paroisse Saint-Alphonse et il est aumônier de la troupe des scouts de Thetford. Lors d'un campement des scouts au lac à la Truite, dont Camille Drouin en est le chef-scout, mon oncle songe à l'idée d'établir une colonie de vacances au bord du lac. Il négocie avec Raymond Poulin, propriétaire d'une grande ferme qui couvre une superficie importante en bordure du lac.

Il parle de son projet à papa et comme celui-ci ne peut rien refuser à son frère, il a été décidé d'acquérir une bande de terrain de 1000 pieds au bord du lac par + ou -



Hubert Roberge

275 pieds en copropriété aux noms mon oncle Nelson et Georges Simoneau, ainsi que la moitié de la presqu'île. Le prix payé pour ces terrains est de 1 200 \$, et 50 \$ pour un emplacement de 100 X 200 pieds pour la source. C'est ainsi qu'en juin 1946 débute la construction du chalet actuel. Les travaux sont confiés à Émile Blouin, menuisier, qui est aidé par son gendre Paul-Henri Laverdière.

À cette époque le chemin en terre, baptisé depuis chemin du Bocage, se termine au lot no 29 et le prolongement jusqu'au chalet no 36 vient d'être bûché et il faut se frayer un passage à travers les souches. Les matériaux pour la construction sont transportés par monsieur Poulin à l'aide de son cheval. Il n'y a pas d'électricité pour les chalets. Mon père se rend à quelques reprises voir les travaux avec oncle Nelson.

LE GRAND JOUR

On nous apprend qu'on va déménager au chalet dès que les travaux seront terminés et le projet d'une colonie de vacances semble oublié ou remis aux calendes grecques. Je ne sais pas à quoi m'attendre, Louise non plus. Maman nous rassure. Le grand jour du déménagement arrive, le 26 juillet 1946, jour de la fête de la bonne Sainte-Anne. L'automobile est chargée de quelques boîtes et c'est le départ pour une grande aventure.

Nous empruntons la rue Saint-Alphonse, le Rang 7 à gauche, à droite vers le lac Bécancour dont le chemin est tout en bosses et on arrive au Rang 11. On tourne à gauche, on passe devant la maison du cultivateur Raymond Poulin et on poursuit jusqu'au bord du lac, au chalet de monsieur Benoît Labrecque. La famille monte à bord d'une chaloupe qui nous conduit jusqu'au chalet. C'est la première fois de ma vie que je vois un lac et que je vais en chaloupe. Je suis un peu craintif.



Le chalet

Le chalet n'est pas visible du lac et un petit sentier serpente à travers les aulnes d'où apparaît une bâtisse recouverte de papier brique noir. La façade est couverte de moustiquaires sur toute sa largeur. Je monte les cinq marches, j'ouvre la porte qui donne sur une grande véranda longue de 24 pieds et d'une largeur de 8 pieds. Une autre porte donne accès au chalet dans lequel il n'y a aucune division. À droite, la cuisine avec un évier sans robinets, car il n'y a pas d'eau courante, un poêle qu'on alimente au bois. Également, une trappe donne accès à une boîte en tôle, sous le chalet, qui sert de garde-manger pour le lait, le beurre et les autres produits qui doivent être conservés à la fraîche. Tout le reste de la bâtisse sert de salon et de dortoir. Comme éclairage, des lampes à l'huile. Dans un coin il y a un pot de chambre qui doit servir pour les besoins nocturnes, alors que pendant le jour, une cabane sise à une cinquantaine de pieds à l'est dans la forêt, à peine visible du chalet, reçoit nos offrandes...

Quitter la bourdonnante rue King et se retrouver au lac à la Truite c'est tout un dépaysement. Le soir, dans le bois il fait très sombre et je ne suis pas habitué aux bruits de la forêt, aux craquements surprenants, aux cris des bêtes, au croassement des oiseaux. Le feu de la lampe à l'huile vacille au moindre mouvement de l'air et crée des ombres insolites sur les murs. Une chance que maman est présente pour nous protéger Louise et moi. À l'aube, la lueur du jour naissant me réveille car il n'y a pas de toiles à toutes les fenêtres. L'air frais provient de la bordure de la toiture qui n'a pas été complétée. Un bruit... c'est un écureuil qui se promène sur les poutres du toit, curieux de voir des humains occuper son habitat.

Le matin et le soir, Louise et moi allons chercher du lait chez le cultivateur et c'est madame Poulin qui remplit notre pinte en verre presque à même la vache Caillette. C'est la première vache que je vois d'aussi près. Le jour, je joue sur la plage de sable fin qui est très large car il n'y a pas de barrage à la décharge du lac. Je ramasse du bois en préparation de faire un feu et des pierres pour faire un sentier plus solide pour se rendre à la toilette.

Cette toilette, c'est une cabane en bois de 4 X 4 pieds, peinte de couleur verte, assise sur des pierres qui surplombe un trou de 3 X 3 pieds, d'une profondeur que j'ignore et qui est pleine d'eau. Lorsqu'on y entre, il y a un banc troué qui fait face à la porte qui se ferme avec un crochet. Tu fais tes be-

soins, tu entends des floucs, tu t'essuies et tu ne te soucies plus de rien. De mémoire, le trou n'est jamais vidé et des effluves de fragrances nauséabondes persistantes embaument l'atmosphère, au diable l'environnement! Une fois, maman va sur ce trône et soudain je l'entends crier : un gros taon vient de la piquer sur une fesse; est-il parti avec un morceau...?

Les voisins sont peu nombreux : Benoît Labrecque, voyageur pour Tancrede Labbé, et son épouse Rita, Aurèle Binette, registraire, au bureau d'enregistrement, son épouse Laurette et leurs six enfants, dont Marcel qui est de mon âge, Arthur Fortin photographe, son épouse et ses enfants qui ne viennent pas souvent au chalet, Émile Fortin, vendeur, et son épouse qui ont de grands enfants. Maman est bien amie avec mesdames Binette et Fortin. Quant à Louise et moi, nous restons le plus souvent au chalet à jouer à divers jeux, aux cartes, à nous baigner et à nous chicaner...

Mon oncle Nelson ne sait pas nager, il a peur de l'eau et il est «ratoureux». Il nous raconte, à Louise et à moi, qu'il a sondé le lac et qu'il y a des trous profonds. Alors il met un piquet dans l'eau et il nous certifie que si nous dépassons ce poteau, nous pourrions nous noyer. Si nous y allons quand même, nous reviendrons à Thetford illico... Il m'arrive de tenir le poteau en faisant le tour et de regarder s'il y a des trous...je n'en vois pas...étrange...

Lorsqu'il y a des orages électriques, sur le bord de l'eau, le bruit du tonnerre est amplifié et c'est plus épouvantable. En ces occasions, maman nous amène dans la véranda et elle nous dit « regardez comme c'est beau, les éclairs de toutes sortes ». Elle nous enlève la peur, même si elle n'aime pas ces orages.

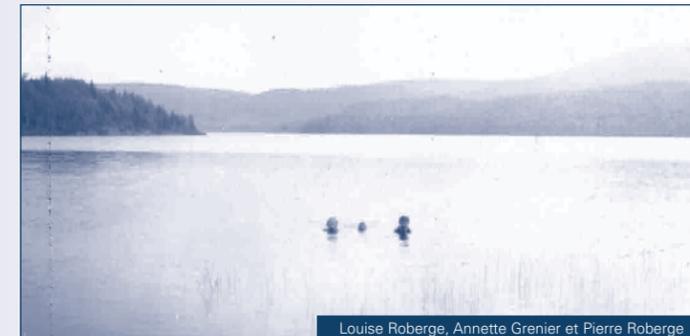
Depuis mon tout jeune âge, je suis somnambule. Je fais des choses étranges aux dires de maman. Une nuit, je me lève, je vais dans la cuisine, je prends un grand couteau et je me dirige vers la véranda. Maman approche et me parle tout doucement. Je lui apprends qu'un voleur est entré dans le chalet... Elle m'enlève le couteau et me reconduit à mon lit. Le lendemain matin elle me raconte ce qui est arrivé et je ne me souviens aucunement pas de cette aventure.

Papa ne vient pas souvent au chalet sur semaine. Lorsqu'il arrive c'est pour nous apporter de la nourriture. Jamais il ne reste à coucher. Le dimanche, il vient après le diner et il repart après le souper. À l'occasion, il amène des cousins et cou-

sines Grenier et Baril pour la baignade. Oncle Valère aussi vient faire son tour et nous sommes heureux de revoir Nicole, Céline et Michel. Lorsque plusieurs personnes restent pour le repas, maman doit faire de son mieux pour servir tout le monde avec son plus beau sourire, tout en pensant que ses provisions pour la semaine diminuent et qu'elle devra faire des miracles...Parfois ce sont les tantes Dionne qui nous visitent. Elles arrivent avec leur repas et tout ce qu'il faut, même le sel et le poivre.

Quand oncle Nelson vient y passer ses vacances, c'est la fête. Il met de la vie. Le matin, il célèbre la messe à laquelle il invite les voisines. Durant la journée Louise et moi allons cueillir des fraises ou des framboises, nous nous baignons avec mon oncle et il nous raconte toutes sortes d'histoires. Le temps passe vite et maman est bien heureuse de sa visite.

Nous ne revenons jamais à la maison durant tout l'été. Nous passons dix semaines au lac à la Truite. Nous sommes de retour à Thetford pour reprendre nos études. Maman m'envoie chez le barbier à notre arrivée car les cheveux poussent aussi l'été...



Louise Roberge, Annette Grenier et Pierre Roberge



Le Lac à la Truite, quelques années plus tard

Excavation Rodrigue et Fils Inc.



ENTREPRENEUR GÉNÉRAL



André Rodrigue, propriétaire

Aqueduc - égoût - drainage - terrassement - creusage - nivelage
Vente et installation de fosses septiques - Marteau hydraulique

CAMION pour livraison de pierre, tuf, sable, terre et concassé
ESTIMATION GRATUITE

40, rue Notre-Dame, Adstock Cell.: 418 334-6433
Tél.: 418 422-2089 • Tél. et téléc.: 418 422-2388



UNI PRO freins silencieux suspension injection

Paquet

Garage J.M. Rodrigue Inc.

54, rue Notre-Dame Nord
Adstock, Québec G0N 1S0

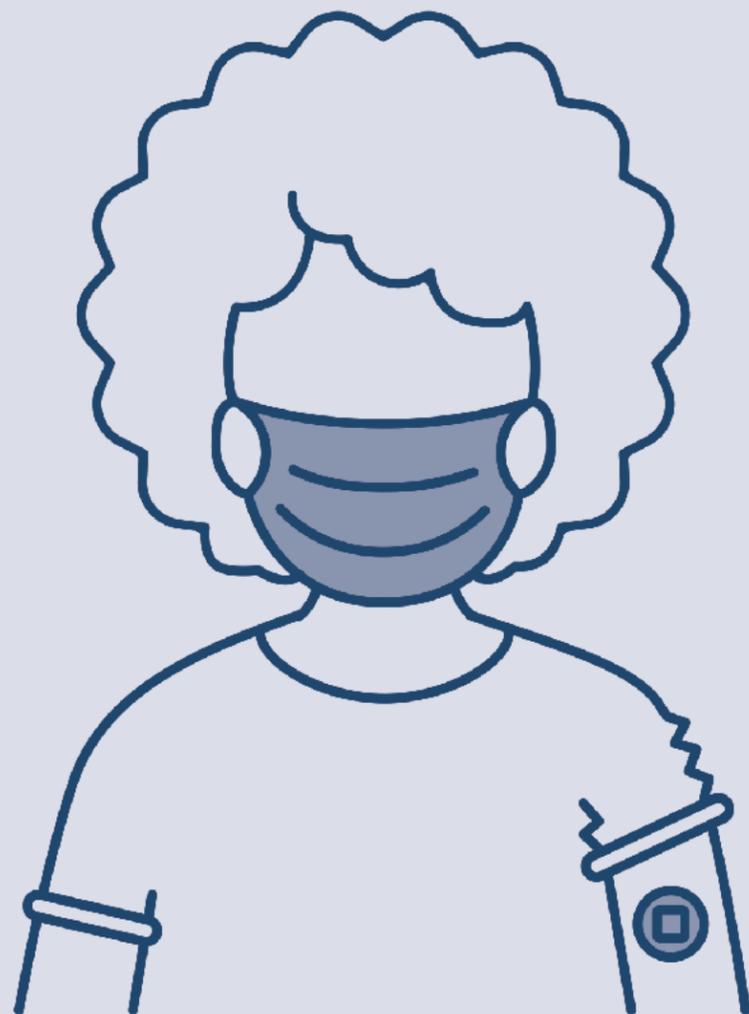
Tél. : 418 422.2366

Etienne Rodrigue, propriétaire

Mise au point • Injection • Mécanique générale

Suivez-nous sur Facebook

**Même vacciné,
on doit se protéger.**



**Continuons d'appliquer les mesures sanitaires
pour se protéger et protéger les autres.**

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

BIBLIOTHÈQUE JEAN-GUY-MAROIS

SAVIEZ-VOUS qu'il n'en coûte rien pour être membre de la bibliothèque municipale d'Adstock? En effet, que vous soyez de St-Méthode, de Sacré-Cœur-de-Marie, de St-Daniel ou du secteur des lacs, toutes les personnes qui résident sur le territoire d'Adstock peuvent venir à la bibliothèque, s'inscrire et se choisir un bon livre...

Mercredi soir : 18h30 à 19h30
Jeudi après-midi : 14h00 à 15h00
Téléphone : 418 422-2131
Courriel : bibliojmarois@gmail.com



DANS LE SECRET DES VOÛTES, tome 1, Le trésor des Augustines (série) Josée Quimet

Josée Quimet est née et a passé son enfance à Ste-Pie de Bagot. Elle est active dans les milieux littéraire et scolaire en donnant des ateliers et des conférences. **La Marche des nuages** et **La Faute des autres** l'ont convaincue de récidiver avec cette nouvelle série en trois tomes.

1945. La Seconde Guerre mondiale qui a bouleversé plusieurs familles est terminée. Un matin de mai, un cortège de diplomates et de militaires polonais chargés de lourdes caisses arrive dans le plus grand secret chez les Augustines. Que renferment ces coffres qu'on s'affaire à dissimuler sous les voûtes du monastère?

SARA ET ÉDOUARD – Une romance country (roman) Chantale D'Amours

Chantale D'Amours est l'auteure de romans toujours enivrants, dont la populaire série Délivrance. Elle déploie à nouveau son talent pour fondre le romantique et le charnel dans cette sensuelle histoire country.

Lorsque Sara et Édouard se croisent dans un bar de Québec, leur attirance mutuelle est instantanée. Ce qui ne devait être qu'une nuit mémorable entre l'infirmière et l'avocat s'étire de manière inattendue lorsqu'un appel urgent l'avise qu'une jument s'apprête à mettre bas. Elle se rend compte qu'un cowboy sommeille sous les airs de citoyen de son mystérieux partenaire.

LES OUBLIÉS (suspense) – John Grisham

John Grisham est l'auteur d'une quarantaine de romans, tous des best-sellers. Ses livres sont traduits dans le monde entier et ses ventes dépassent les cent millions d'exemplaires.

Le jeune avocat Keith Russo est tué à coups de fusil alors qu'il travaille dans son bureau. L'assassin n'a laissé aucun indice, aucun témoin, aucun mobile. Un homme noir et ancien client de Russo est jugé et condamné à une peine de réclusion à perpétuité. Il ne cesse de clamer son innocence. En désespoir, il écrit une lettre aux Anges Gardiens, une fondation qui tente de réparer les erreurs judiciaires.

CAPSULE SANTÉ

LES AVANTAGES DE S'ENTRAÎNER EN SALLE D'ENTRAÎNEMENT

Pour être actif, plusieurs options s'offrent à nous. Vous hésitez entre l'entraînement à la maison, en salle ou à l'extérieur? Seul, en groupe ou avec un ami? Chaque forme d'entraînement a ses avantages. Voici quelques avantages de l'entraînement en salle de conditionnement physique.

1. Beaucoup de choix dans l'équipement

Oui, il est possible de faire du sport à la maison avec un vélo d'appartement, quelques haltères ou autres types d'équipements. Dans une salle d'entraînement, il y a des douzaines d'appareils différents, des barres, des poids... Il est donc possible d'aller chercher de la variété au niveau des exercices et d'ainsi éviter la monotonie!

2. Il est possible de demander de l'aide

Vous ne savez pas comment effectuer correctement un exercice, ou comment fonctionne un appareil? Demandez conseil! Le personnel et les autres clients seront enchantés de vous aider et de vous partager leurs connaissances.

3. Tu rencontreras d'autres passionnés

La salle de sport n'est pas seulement un endroit où tu viens pour faire du sport, tu peux également rencontrer d'autres personnes. En plus d'être motivant, le côté social de l'entraînement peut aider au dépassement et à l'assiduité de plusieurs. S'entraîner avec d'autres peut être une motivation énorme pour aller plus loin! Même la seule présence des autres sportifs te procure une stimulation.

4. L'abonnement est une bonne manière de persévérer

L'adhésion à la salle de sport est une bonne carotte pour continuer à t'entraîner régulièrement. Tu ne veux quand même pas payer pour quelque chose que tu n'utilises pas?

5. Faire du sport contribue à un style de vie sain

En allant s'entraîner, on se sent tellement mieux. S'entraîner sur une base régulière permet de maintenir la motivation à l'adoption de saines habitudes de vie, même à l'extérieur du gym!

6. Et surtout, possibilité d'avoir un programme d'entraînement adapté et personnalisé

Que ce soit pour maintenir la forme, se préparer pour un événement ou un sport, se remettre d'une blessure ou d'une chirurgie, il est possible d'avoir un programme d'entraînement sur mesure. Prenez rendez-vous avec un kinésologue qui saura, suite à une évaluation de votre condition physique, vous préparer un programme personnalisé pour vous mener vers l'atteinte de vos objectifs. En plus de prendre en considération votre condition, le kinésologue pourra vous guider vers des exercices et méthodes d'entraînement pour optimiser le temps passé à la salle d'entraînement et vous sortir de votre zone de confort.

Le kinésologue est le professionnel de la santé expert du mouvement humain, qui utilise l'activité physique et motrice à des fins de prévention, de traitement et de performance.

Mireille Lessard, kinésologue B.Sc GYM SCDM, Adstock

Les haies brise-vent les plus connues sont celles qui bordent les champs pour réduire l'effet de la poudrière en terrain dégagé sur certaines portions de routes. Mais de plus en plus, on plante des haies brise-vent pour border les cours d'eau ou les bâtiments. Leur popularité découle des nombreux avantages écologiques aux effets économiques.

LES AVANTAGES

Parmi les avantages, on rencontre beaucoup moins d'érosion au sol et une protection des cultures en hiver. Les arbres absorbent les surplus de fertilisants, ce qui limite la prolifération des algues dans les cours d'eau.

Les haies sont aussi des habitats pour les animaux, attirant des insectes bénéfiques aux cultures et aide au contrôle naturel des parasites. La faune sauvage peut utiliser les haies comme corridor de migration.

Côté économique, on peut tirer revenu des arbres par une récolte périodique de ceux-ci. Ou encore, utiliser des arbres à noix ou en association avec des champignons comestibles.

LES SYSTÈMES INTERCALAIRES

Moins connus mais encore plus avantageux écologiquement, le système intercalaire comprend non seulement la haie en bordure de champs mais aussi des haies à l'intérieur de la culture, soit une alternance de rangées d'arbres et de zones de culture.

Dans ce cas-ci, l'enjeu important pour l'agriculteur est une perte d'environ 3% de terre en culture basée sur un espacement entre les rangées d'arbres de 39 m. Toutefois, les études actuelles ne mesurent aucune baisse de rendement global dû à la présence des arbres.

Source : Association forestière du sud du Québec

HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES DES ASSOCIATIONS RIVERAINES

J'aimerais remercier les nombreux bénévoles qui donnent leur temps et ne ménagent aucun effort pour rendre la vie autour des lacs en harmonie avec notre environnement.

Malheureusement, pour plusieurs riverains et plaisanciers, leur égocentrisme et leur « je m'en foutisme » passent avant le respect du bien commun et de la communauté. Ils ne reconnaissent pas les actions mises en place pour le bien-être de tous même si parfois cela fait moins notre affaire.

Avant de prendre votre téléphone ou votre tablette pour invectiver, engueuler, insulter un bénévole, pensez-y! De tels gestes n'ont rien de constructifs et vont finir par écoeurer les gens en place et rendre difficile la relève.

Agissons positivement pour passer un bel été!

NOS LACS,
ON LES AIME,
ON LES PROTÈGE,
POUR QU'ON EN
PROFITE LONGTEMPS!

LE PETIT COIN DES FERMÈRES

FERMI-TRUCS • FERMI-RECETTES • FERMI-TRICOT

BOEUF HACHÉ AU POÊLON

- 1 livre de bœuf haché
- 1 piment vert haché fin
- ½ tasse de céleri haché fin
- 2 c. à table d'huile
- 2 c. à thé de sel
- ¼ c. à thé de poivre
- ¼ c. à thé de sauce Worcestershire
- 1 ½ tasse de jus de tomate
- 1 tasse de riz ou de macaroni cuit
- ½ tasse de champignons en morceaux



Dans un grand poêlon sur un feu moyen, déposer l'huile et faire dorer légèrement le piment vert, l'oignon et le céleri. Ajouter le bœuf haché et faire cuire jusqu'à ce qu'il soit bien doré. Ajouter les assaisonnements et le reste des ingrédients. Bien mélanger. Baisser le feu à doux et laisser mijoter de 40 à 45 minutes ou si désiré au four à 350° F de 40 à 45 minutes.

Bon appétit!

TRUC

Tache d'herbe : nettoyer avec de l'alcool à friction et rincer à l'eau froide.





RAPPORT DU MAIRE

Adstockois,

En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je me dois de vous faire rapport annuellement des faits saillants du rapport financier de la Municipalité et du rapport de l'auditeur indépendant. Je commenterai donc les états financiers non consolidés pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2020 et ferai part des indications préliminaires pour le présent exercice financier et l'état de la rémunération des membres du conseil.

De plus, je dépose en annexe la liste des contrats comportant une dépense excédant la somme de 25 000 \$ pour chacun des fournisseurs dont des contrats ont été conclus au cours de l'année 2020 ainsi qu'une liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale supérieure à 25 000 \$.

LES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

Le budget 2020 qui a été adopté le 16 décembre 2019 était de 6 140 303 \$. Selon les états financiers non consolidés pour l'année se terminant au 31 décembre 2020, les revenus ont été de l'ordre de 6 412 086 \$ et les charges totales (sans l'amortissement des immobilisations) de 4 897 287 \$.

Ainsi, en tenant compte des divers éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette à long terme et différentes affectations), l'excédent de fonctionnement est de 885 352 \$. De ce montant, 111 802 \$ sont réservés pour la COVID-19 en 2021, 169 657 \$ sont attirés aux différents secteurs et 364 828 \$ sont injectées dans différentes réserves pour des projets futurs. Par conséquent, le surplus non affecté accumulé de la Municipalité se chiffre à 239 065 \$.

Un peu moins de trois quarts des revenus proviennent de la taxe foncière et un peu plus du tiers des dépenses sont affectées à la voirie (transport). Selon la conciliation à des fins fiscales, le remboursement de la dette à long terme est de 120 616 \$, soit un peu moins de 2 % du budget de la Municipalité, et est en baisse d'une douzaine de milliers de dollars par rapport à l'an dernier. L'endettement total net à long terme est de 7 719 811 \$ dont une partie est attribuable aux secteurs en raison des investissements effectués pour les réseaux d'aqueduc et d'égout. L'excédent accumulé de la Municipalité d'Adstock s'élève à 20 510 154 \$.

LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

La vérification fut effectuée par la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton au mois de février 2021. À leur avis, ces états financiers représentaient fidèlement les résultats des opérations de la Municipalité pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2020 ainsi que sa situation financière constatée à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec. Le rapport du vérificateur externe a été déposé le 12 avril et les états financiers vérifiés font l'objet d'une présentation dans l'édition de L'Arrivée de juillet-août et sur le site Internet de la Municipalité.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DU PRÉSENT EXERCICE

Pour l'année 2021, la Municipalité dispose d'un budget de 6 129 255 \$. En date de la fin du mois de mai, les opérations se déroulent sensiblement comme prévu. À moins de dépenses soudaines et imprévisibles d'ici la fin de l'exercice, nous anticipons un résultat équilibré.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les émoluments des élus municipaux sont régis par un règlement adopté en vertu de la « Loi sur le traitement des élus municipaux ». Les rémunérations et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal sont détaillées ainsi pour l'année 2021 :

	Rémunération de base	Allocation de dépenses
Maire	17 389.20 \$	8 694.60 \$
Conseiller	5 796.36 \$	2 898.24 \$

Par séance (conseil, préparatoire, travail) : rémunération additionnelle

Maire	173.89 \$	86.95 \$
Conseiller	57.97 \$	28.99 \$

AIDE GOUVERNEMENTALE SPÉCIALE ENTOURANT LA COVID-19

Face à la situation exceptionnelle créée par la pandémie, une aide financière au montant de 171 877 \$ a permis à la Municipalité de poursuivre ses opérations en toute sécurité et adapter ses services aux citoyens. Elle a servi notamment à restructurer une partie de l'organisation, à aménager les locaux pour respecter les directives sanitaires, à acheter des fournitures sanitaires, à acquérir des ressources et du matériel informatiques, à adopter des programmes de soutien comme l'achat local, organiser des activités à la population adaptées au contexte particulier, à maximiser les ressources liées à l'information, à compenser certaines pertes financières encourues et à soutenir certains organismes comme par exemple les camps de jour et les terrains de jeux. Une partie de l'aide reçue en 2020 a été reportée en 2021 pour servir aux mêmes fins.

CONCLUSION

Nous prenons soin d'administrer les affaires municipales en fonction de l'intérêt collectif. Nous soutenons les initiatives qui permettent d'animer et dynamiser notre communauté. Nous tentons de répondre aux besoins exprimés par nos différents milieux de vie dans la capacité de nos moyens.

Je désire en terminant souligner la qualité du travail de nos employés(es) et témoigner toute ma gratitude pour nos nombreux bénévoles des différents comités et de nos entrepreneurs et artisans qui contribuent à rendre notre communauté encore plus unie, chaleureuse et accueillante. Au nom du conseil municipal, nous vous remercions pour votre confiance. Merci de votre attention!

ANNEXE 1

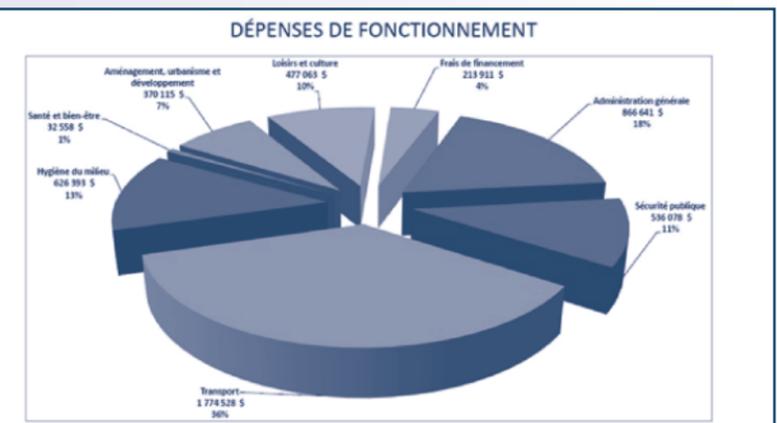
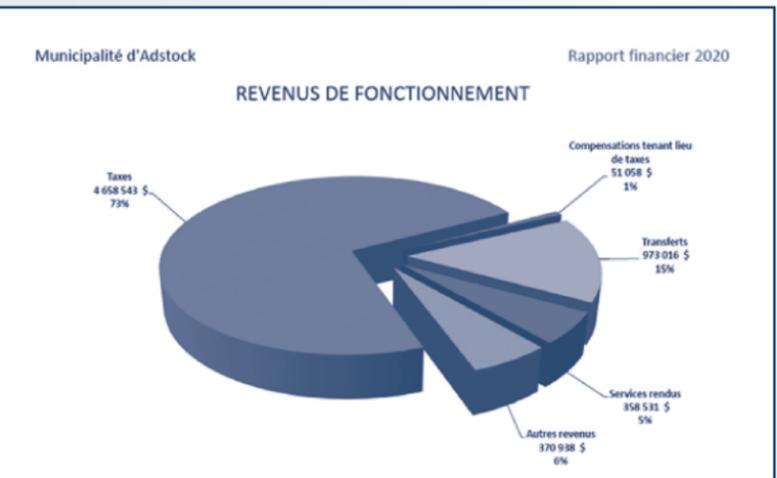
Liste des fournisseurs ayant une dépense excédant 25 000 \$

1. ASPHALTE NICOLAS LACHANCE INC.;
2. CITÉ CONSTRUCTION TM INC.;
3. COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE D'ADSTOCK;
4. CONSTRUCTIONS DE L'AMIANTE INC.;
5. DURAND MARQUAGE & ASS. INC.;
6. ENGLOBE CORP.;
7. EXCAVATION BOLDUC;
8. GROUPE NADEAU INC.;
9. GROUPE ULTIMA INC.;
10. L4 CONSTRUCTION INC.;
11. LEPROHON INC.;
12. LE MAITRE CONSTRUCTEUR SAINT-JACQUES INC.;
13. METAL PLESS INC.;
14. MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC;
15. MRC DES APPALACHES;
16. PAVAGE CENTRE-SUD DU QUÉBEC;
17. PAVAGE SARTIGAN LTEE;
18. REGIE INTERMUNICIPALE REGION DE THETFORD;
19. REVOLUTION ENVIRONNEMENTAL SOLUTIONS LP;
20. SOMAVRAC C.C. INC.;
21. SWB ENTEPRISE;
22. TOROMONT CAT (QUEBEC);
23. VILLE DE THETFORD MINES.

ANNEXE 2

Liste des dépenses de plus de 2 000 \$ comportant une dépense totale supérieure à 25 000 \$

1. ARPO GROUPE-CONSEIL;
2. CENTRE DU CAMION AMIANTE;
3. COMITE DES LOISIRS SACRE-CŒUR-DE-MARIE;
4. LES ENTREPRISES A.L.O. POMERLEAU LTEE;
5. EXCAVATION RODRIGUE & FILS INC.;
6. FINANCIÈRE MANUVIE;
7. HYDRO-QUEBEC;
8. PG SOLUTIONS INC.;
9. SANI-THETFORD (2000) INC.;
10. SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER INC.;
11. THERRIEN COUTURE JOLICOEUR S.E.N.C.R.L.



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	2020	2019	2018
Actifs financiers	4 803 056 \$	5 366 642 \$	6 618 631 \$
Passifs	(10 901 925) \$	(11 488 287) \$	(11 864 914) \$
Actifs financiers nets (Dette nette)	(6 098 869) \$	(6 121 645) \$	(5 246 283) \$
Actifs non financiers	26 609 023 \$	25 735 146 \$	25 027 010 \$
Excédent accumulé	20 510 154 \$	19 613 501 \$	19 780 727 \$

DÉTAIL DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ			
Excédent de fonctionnement non affecté	275 802 \$	40 034 \$	62 473 \$
Excédent de fonctionnement affecté	1 271 051 \$	741 471 \$	1 175 144 \$
Réserves financières et fonds réservés	165 019 \$	449 409 \$	441 798 \$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	507 140 \$	254 753 \$	197 422 \$
Financement des investissements en cours	(889 175) \$	(4 491 259) \$	(3 904 959) \$
Investissements nets dans les immobilisations et autres actifs	19 180 317 \$	22 619 093 \$	21 808 849 \$
	20 510 154 \$	19 613 501 \$	19 780 727 \$

Leader mondial en fondations vissées

techno PLEUX



418 333-4218
TECHNOPIEUX.COM

sylvie hamel communications

objets et vêtements promotionnels
cadeaux corporatifs

418 341-0711
info@shcpromo.com

Adstock, Québec

sylviehamelcommunications.com



DÉCHETS DOMESTIQUES DANGEREUX (DDD)

Suite à la collecte des déchets domestiques volumineux (grosses vidanges), la Municipalité d'Adstock a constaté que des déchets domestiques dangereux sont demeurés en bordure de la route, les éboueurs n'étant pas autorisés à les cueillir. Il est de la responsabilité de chacun d'en disposer d'une manière écologique.

La Municipalité vous informe que tous les citoyens ont accès, à l'année, à un conteneur spécialement conçu et adapté pour recevoir les déchets domestiques dangereux tels que les huiles usagées et les filtres, les peintures, les batteries d'automobiles et les solvants, et ce, tout à fait gratuitement. Celui-ci est installé en permanence au site d'enfouissement sanitaire situé en face de l'Hôtel-Motel Balmoral. Vous pouvez également disposer de vos déchets domestiques dangereux dans les quincailleries qui vendent ces produits.

Tous les produits ainsi récupérés ne sont pas enfouis dans le sol; ils sont plutôt acheminés à des entreprises spécialisées dans la récupération des huiles usées, par exemple, et ce, afin d'éviter de contaminer le sol et les nappes d'eau. Il faut cependant préciser que les cartouches d'armes à feu et les explosifs ne sont pas admis.

SITES DE DÉPÔT À PNEUS

La Municipalité met à la disposition de ses citoyens deux sites de dépôt à pneus de véhicules légers. Les sites seront situés aux garages municipaux de Saint-Méthode et de Sacré-Cœur-de-Marie. Les endroits pour déposer les pneus y sont bien identifiés. Les sites seront ouverts à partir du **24 mai jusqu'au 30 septembre du lundi au vendredi de 7h30 à 17h00**. Seulement les pneus de véhicules légers propres et sans jante sont acceptés. Aucun pneu de véhicules lourds (plus de 24 pouces) ne sera accepté à moins qu'il soit minimalement coupé en quatre morceaux.

ÉCOCENTRE DE THETFORD

Veuillez prendre note que comme citoyen d'Adstock (sur preuve de résidence), vous pouvez utiliser l'Écocentre de Thetford. La politique prévoit une limite annuelle de trois visites gratuites par adresse civique. Si une personne désire utiliser davantage ce service, le coût réel par visite supplémentaire sera facturé par la

Municipalité d'Adstock (10 \$ par visite pour les matières suivantes : pelouse, feuilles et résidus domestiques dangereux et 40 \$ par visite pour les matières déposées dans les conteneurs ainsi que les résidus d'excavation tels que : pierre, terre, brique, béton, asphalte). Cependant, veuillez noter que les visites pour les branches sont illimitées et sans frais. L'ÉCOCENTRE est situé au 251, rue Caouette (en face du poste de la Sûreté municipale) et est ouvert du **19 avril au 6 novembre**.

Notez que si votre lieu de résidence principal sur votre permis de conduire n'est pas Adstock, nous vous suggérons de vous présenter avec une pièce démontrant que vous avez une adresse civique en la Municipalité d'Adstock (ex.: compte de taxes, compte d'Hydro-Québec, etc.).

RAPPEL POUR LES FEUX

En tout temps et sous peine d'amende, il est totalement interdit d'allumer des feux d'herbe. Pour allumer d'autres genres de feux, un permis est obligatoirement requis. On peut se le procurer tout à fait gratuitement auprès de monsieur Daniel Couture, directeur du Service de sécurité incendie au 418 814-8047.

Pour ce qui est des feux de camp, qui agrémentent vos soirées estivales, une réglementation prévoit qu'ils doivent être érigés dans des contenants aménagés (foyer, poêle ornemental) avec pare-étincelles et à une distance raisonnable des arbres (8 mètres). Il est très important que la fumée ou les étincelles n'incommodent pas vos voisins. En cas de plainte, c'est la Sûreté du Québec qui assure le respect de cette réglementation.

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Cette année, la collecte des boues septiques et l'inspection des systèmes de traitement des eaux usées pour les résidences permanentes et saisonnières a débuté le 17 mai 2021.

Conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, communément appelé le Q-2, r.22, les boues septiques des résidences habitées en permanence sont vidangées aux deux (2) ans et aux quatre (4) ans pour les résidences saisonnières. À la requête d'un certain nombre de personnes demandant à la Municipalité de prolonger la fréquence des vidanges, il s'avère, qu'après consultation des autorités, il n'est pas possible d'autoriser une telle prolongation, le règlement ci-dessus cité est très clair à ce sujet. Pour faire effectuer une vi-

dange AVANT la date prévue au calendrier des visites, vous n'avez qu'à contacter madame Marianne Prévost-Lizotte, technicienne en environnement. Veuillez noter que si vous ne dégarez pas vos couvercles avant la date prévue sur la lettre et, rendant ainsi impossible la vidange, les frais de transport vous seront chargés.

Une correspondance vous sera transmise environ deux semaines avant la date prévue et vous indiquera le moment de la vidange afin de prévoir le dégagement des couvercles. Veuillez noter que tous ceux qui reçoivent une correspondance en ce sens sont dans l'obligation de faire vidanger et inspecter leur installation au cours de l'année 2021.

INFO : Marianne Prévost-Lizotte, technicienne en environnement
418 422-2135, poste 26 • environnement@adstock.ca

AVIS AUX RÉSIDENTS POSSÉDANT DES ANIMAUX

Depuis mars 2020, le Règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens, adopté par le gouvernement du Québec, donne les pouvoirs aux municipalités à l'égard des chiens ou de leur propriétaire et gardien. Cette loi favorise la protection des personnes par l'établissement d'un encadrement concernant les chiens. La Municipalité d'Adstock a donc mis en place un outil permettant aux propriétaires d'enregistrer leur chien en se rendant sur son site Internet de la Municipalité. De plus, un comité composé de citoyens pour les animaux errants et dangereux a été créé afin d'étudier des pistes de règlements et de faire des recommandations auprès du conseil municipal.

Cependant, avec le beau temps qui se pointe le bout du nez, la Municipalité d'Adstock tient à rappeler quelques règles pour les résidents qui possèdent des animaux.

Sauf dans les zones agricoles, tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être attaché afin de l'empêcher de sortir de sa propriété. S'il n'est pas attaché, la propriété doit être clôturée. Lors d'une promenade, tout chien doit être porté ou conduit par son gardien au moyen d'une laisse dont la longueur ne peut excéder deux mètres. De plus, il est de la responsabilité du propriétaire de l'animal de ramasser tout excrément laissé par le chien.

La garde des chiens suivants est prohibée sur le territoire de la Municipalité d'Adstock :

- tout chien ayant déjà mordu, poursuivi ou attaqué un ani-

mal ou un être humain ou ayant la rage;

- tout chien qui attaque ou qui est entraîné à attaquer, sur commande ou par signal (chien dangereux), ou qui pour suit ou blesse un être humain ou un animal.

La Municipalité d'Adstock entend par « chien dangereux », un chien qui a causé une blessure corporelle à une personne ou un animal domestique par morsure ou en griffant.

Pour connaître la version complète du règlement sur les animaux, les citoyens sont invités à consulter la documentation disponible sur le site Internet de la Municipalité d'Adstock, dans l'onglet « Règlements municipaux ».

LE CONSEIL EN BREF (JUIN 2021)

- Autorisation de signature de l'accord de partage de l'actif et du passif relatif à l'**annexion d'une partie du territoire** de la Ville de Thetford Mines par la Municipalité d'Adstock.
- **Embauches** de Martine Poulin à titre de technicienne en environnement occasionnel à temps partiel et d'Antoine Byrns comme journalier occasionnel à temps partiel au Service des loisirs.
- Adoption du règlement 267-21 amendant le règlement 250-19 sur la **gestion contractuelle**.
- Permission à permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse **voter par correspondance** pour l'élection générale du 7 novembre 2021.
- Demande à l'effet que la MRC des Appalaches et la SDERT soient invitées à participer aux différentes discussions entourant la **gestion des résidus miniers amiantés** ayant lieu dans les différentes instances du Gouvernement du Québec suite au rapport du BAPE.
- Demande au gouvernement du Québec pour la création d'un **fonds spécial perpétuel** pour compenser les coûts supplémentaires liés à la présence d'amiante lors de la réalisation de travaux.
- **Dérogation mineure** acceptée pour le 1767, rang McCutcheon.
- **PIIA** accepté sous certaines conditions pour le 10, chemin Picard.
- Adoptions du règlement 2018-RM-SQ-5-6 concernant les **nuisances** et applicable par la Sûreté du Québec; du règlement 265-21 amendant le **règlement de zonage 69-07** et

NOUVEAU ET UNIQUE EN RÉGION
FOREUSE DE PUIITS SUR CHENILLE

FORAGE A DOUBLE ROTATION :
MEILLEUR SCELLEMENT AU ROC
MEILLEURE QUALITÉ D'EAU
FOREUSE PLUS COMPACTE ET PLUS LÉGÈRE

100% fait au Québec

418-338-5311 OU 1 800 567-5829

Puitbec GROUPE
www.puitbec.com

RBQ: 8327-6653-50

La Coop
St-Méthode

Nous sommes là pour vous servir depuis 83 ans!

55, 1^{ÈRE} AVENUE OUEST

QUINCAILLERIE ÉPICERIE

418 422-2331 418 422-2328

Les CABANONS Chouinard enr.

CABANONS ET GAZÉBOS PERSONNALISÉS

900 route 267
Adstock (secteur Saint-Daniel)
G0N 1S0
RBQ 5731-7141-01

Maxime Chouinard
418 422-2323
www.CabanonsChouinard.com

Bolduc

Gestion **Bois Le Duc**

bolducm2@videotron.ca

Terrains à vendre & services divers

Martin 418 331-0639
Olivette 581 333-0079

12 240, rue Paul-Sauvé, Mirabel J7M 0M9

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE



BÂTIMENTS AGRICOLES ANCIENS DE LA MRC

La MRC des Appalaches est heureuse de lancer son tout premier concours de photographie qui se déroulera sous la thématique Les bâtiments agricoles anciens, vedettes de nos paysages ruraux. Les citoyens des 19 municipalités de la MRC ont jusqu'au **30 septembre** inclusivement pour soumettre leur projet photo dédié au patrimoine bâti agricole : granges-étables, hangars, poulaillers, écuries, laiteries, cabanes à sucre et éléments architecturaux, les participants ont un grand éventail de sujets photographiques à mettre de l'avant.

Quatre prix seront décernés par la MRC, trois bourses en argent, de 100 \$ à 300 \$, ainsi qu'un abonnement cadeau offert par le Magazine Continuité. Les meilleures photographies feront l'objet d'une exposition itinérante tout à fait unique.

Concours annuel sur le patrimoine de la MRC

Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2021-2023 de la MRC des Appalaches à laquelle contribue Desjardins. Le Syndicat de l'UPA des Appalaches est également partenaire de cette nouvelle initiative de la MRC qui a pour objectif de mettre en valeur les différents aspects patrimoniaux de notre territoire. Ainsi, trois concours annuels de photographie sont prévus sous différentes thématiques : le patrimoine bâti agricole pour la première édition, le patrimoine paysager en 2022 et le patrimoine familial en 2023.

Inscriptions et règlements

Les citoyens qui souhaitent participer doivent se rendre au www.mrcdesappalaches.ca dans la section Concours afin de prendre connaissance des règlements et procéder à leur inscription.

DÉCOUVREZ VIRTUELLEMENT LA RICHESSE DE NOTRE MRC

La MRC des Appalaches est heureuse d'annoncer qu'un tout nouvel espace d'immersion en réalité virtuelle permettant la visite de quatre grands sites miniers de notre région est désormais accessible au Musée Minéro de Thetford. Les visiteurs qui le souhaitent pourront ainsi profiter gratuitement de cette installation pour découvrir l'immensité du patrimoine minier de la région.

Immersion en réalité virtuelle des sites miniers

Grâce à la technologie des casques virtuels, il est possible de survoler certains sites miniers désaffectés du territoire de la MRC des Appalaches directement sur place au Musée Minéro. Les vidéos en trois dimensions intégrées dans le champ visuel des casques virtuels offrent ainsi la possibilité aux plus curieux de s'approcher de puits miniers immergés par de l'eau turquoise, de haldes minières et de vestiges de quatre anciennes mines d'amiante. Il s'agit de la British Canadian située à Thetford Mines, la Carey localisée à Sacré-Coeur-de-Jésus et Tring-Jonction, la Beaver sise à Thetford Mines et la mine Lac d'amiante établie à la fois à Thetford Mines et à Saint-Joseph-de-Coleraine.

Visite virtuelle des lieux patrimoniaux

La plateforme de visites de lieux patrimoniaux lancée plus tôt l'été dernier est désormais accessible au www.patrimoineappalaches.ca. Cette immersion virtuelle conjugue des panoramas 360 degrés avec des prises de vues captées à la fois au sol et par voie aérienne à l'aide d'un drone. La visite, également soutenue par des photographies d'archives et par une narration, permet aux visiteurs de capter visuellement toute la richesse historique des lieux répertoriés. « En visitant cette plateforme, il est possible de découvrir plus d'une quarantaine de lieux significatifs du patrimoine bâti, religieux, industriel et paysager réparti dans les 19 municipalités de notre MRC », conclut le préfet, M. Paul Vachon.

Dans les deux projets, les prises de vues ont été réalisées par le photographe de Disraëli, Patrick Nadeau. La réalisation de ces projets est rendue possible grâce à l'entente de développement culturel 2018-2020 conclue avec le gouvernement du Québec.

40 000 \$ POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Dans le cadre de son nouveau Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau, la MRC des Appalaches est heureuse d'octroyer un montant de 40 000 \$ en aide financière pour la réalisation de neuf projets spécifiques. Les projets retenus vont principalement contribuer à la protection, la conservation ou la mise en valeur du lac du Huit, du lac Aylmer, du lac de l'Est, du Grand lac Saint-François ainsi que des cours d'eau de la zone Bécancour. Un total de six organisations bénéficieront de ce soutien, dont l'APEL-DU-HUIT pour les projets suivants :

- projet de dispersion d'une partie des eaux du fossé de la rue du Beaumont (lac du Huit, secteur de la Baie-du-Sacré-Coeur) (4 727 \$) ;
- diagnostic du bassin versant du lac du Huit (3 581 \$) ;
- mise à jour de l'inventaire du myriophylle à épis au lac du Huit et élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action de lutte au myriophylle à épis (4 305 \$) ;
- éradication du myriophylle à épis au lac du Huit (5 000 \$).



Lac du Huit

Le Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau est un nouveau Fonds qui remplace le Programme d'amélioration des cours d'eau existant depuis 2016. Le Fonds vise à soutenir des projets à caractère durable qui seront réalisés à proximité des cours d'eau et des plans d'eau sur le territoire de la MRC des Appalaches.

LA SÉCURITÉ AVANT TOUT POUR LES ADSTOCKOIS!

Que vous résidiez dans un noyau villageois, en milieu rural ou en villégiature, la brigade incendie d'Adstock veille à la protection et à la sécurité de ce grand territoire. Le Service de sécurité incendie (SSI), comptant plus d'une vingtaine de pompiers volontaires, est dirigé par monsieur Daniel Couture depuis une quinzaine d'années.



La caserne a pignon sur rue dans le secteur de Saint-Méthode et abrite plusieurs équipements qui ont pour but de lutter contre les incendies, intervenir sur la route, en forêt et sur l'eau. Considérant la nature du territoire (présence de lacs, de montagnes, de sentiers pédestres, motoneiges et quadistes), la brigade a diversifié son offre de services pour répondre aux besoins de la population. Le service possède une unité d'urgence, un camion auto-pompe, un camion-citerne, un camion-mousse pouvant intervenir plus rapidement dans les chemins plus étroits et servant également aux opérations de désincarcération ainsi que des équipements pour le sauvetage hors route (argot, civière) et sur l'eau (zodiac). Les pompiers sont donc formés pour ces différentes interventions (un premier groupe de pompiers est en attente de formation pour le sauvetage nautique).

ÊTRE PLUS EFFICACE... EN ÉQUIPE!

Désirant développer une meilleure force d'intervention et offrir un service optimisé à sa population, les Municipalités d'Adstock, d'East Broughton et de Sacré-Coeur-de-Jésus ont décidé d'unir leurs compétences en 2016. Cette coopération intermunicipale permet non seulement de faire bénéficier l'expertise de chacune des équipes, mais aussi d'acquérir de nouveaux équipements qui sont mis en commun.

Cette alliance tient compte de la capacité de payer des municipalités respectives et a permis d'acquérir deux camions-citernes, un camion-échelle, un ventilateur électrique et d'aménager un centre de formation. Ce dernier, situé à East Broughton, permet aux pompiers de parfaire leur technique d'intervention. Cette coopération entre les trois municipalités est avant tout à l'avantage des communautés concernées et permet d'être plus efficace ensemble.

PARTAGER UNE PASSION AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNAUTÉ!

Interrogeant le directeur du service, monsieur Daniel Couture, au sujet de l'évolution qu'a connu sa brigade au cours des dernières années, il mentionne sans hésitation que le SSI d'Adstock a connu une belle avancée en raison du soutien constant de la Municipalité et de l'appui du conseil. « Nous avons des pompiers présents sur le territoire et une garde les fins de semaine qui veillent à la sécurité des biens et des citoyens. Il y a toujours des choses à améliorer, mais nous avons la chance d'avoir en nos rangs des pompiers disponibles, dévoués et passionnés. C'est ce qui fait notre force. »

Selon lui, la réussite du Service de sécurité incendie passe avant tout par la prévention, la formation et le travail en équipe, qui partage ensemble une véritable vocation, celle de protéger son prochain.



Monsieur Daniel Couture, directeur du Service de sécurité incendie à la Municipalité d'Adstock, depuis plus d'une quinzaine d'années.



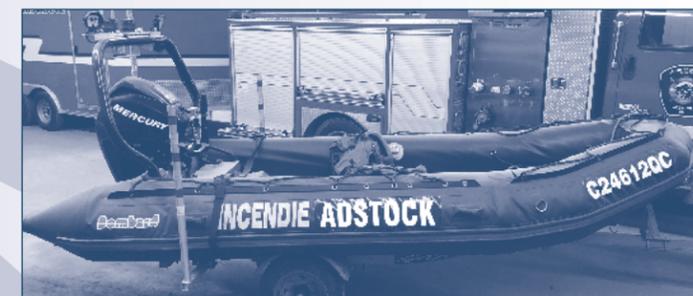
Les pompiers, Éric Tardif et Yvan Bolduc, pendant un entraînement.



Coopération intermunicipale en compagnie des élus et des pompiers des municipalités d'Adstock, d'East Broughton et de Sacré-Coeur-de-Jésus (photo prise le 10 décembre 2019).



Centre de formation pour les pompiers situé à East Broughton, aménagé par les trois municipalités.



Le zodiac, nouvel équipement permettant aux pompiers de procéder au sauvetage nautique. L'équipe du Service de sécurité incendie sera présente sur les plans d'eau durant la saison estivale pour sensibiliser les riverains.

...adoption sans changement du second projet de règlement 266-21 amendant le **règlement de zonage 69-07**.

- **Recommandation municipale** auprès de la CPTAQ dans le dossier Aline Raby.
- Dépôt d'une demande d'aide financière dans le Programme Initiative canadienne pour des collectivités en santé pour des **jeux d'eau** dans le secteur St-Méthode et autorisation de signatures donnée à Jérôme Grondin et Xavier Nadeau-Tardif.
- Engagement auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à réaliser le **suivi de la qualité de l'eau** à la hauteur de la frayère de la rivière Muskrat après la réalisation du projet de traitement des eaux usées du projet Domaine Escapad.
- Embauche de Formalourd pour **donner des formations** d'opérateur de scie à chaîne ainsi qu'opérateur d'une niveleuse aux préposés aux services généraux (10 000 \$).
- Lettre d'appui au projet **Pour l'amour du Québec** lié à la sauvegarde du cheval canadien promu par M. Routhier de Sacré-Cœur-de-Marie.
- Don de 300 \$ accordé à la **campagne de financement** pour la fondation du Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches.
- **Mandats donnés :**
 - à Raymond Chabot Grant Thornton pour la phase 1 de l'étude de faisabilité pour la création d'une société de protection des animaux dans le secteur Sud de la MRC des Appalaches (9 000 \$);
 - à Stantec pour des services professionnels pour l'élaboration des plans et devis et surveillance des travaux de réaménagement en façade du terrain de l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie menant sur la rue (4 500 \$);
 - à Les Services EXP pour des services professionnels pour la réalisation d'une étude de faisabilité relativement à l'intégration de méthodes liées à la gestion durable des eaux pluviales à l'intérieur du périmètre urbain de Saint-Méthode (32 750 \$);
 - à Francis Carrier, arpenteur-géomètre, pour des services professionnels pour la réalisation de travaux d'arpentage sur le 3^e Rang (2 500 \$);

- à Stantec pour des services professionnels pour la réalisation d'une étude sur les pratiques usuelles en matière de conception de chaussée dans le cadre de projets municipaux (2 750 \$).
- **Dépenses :**
 - pour l'achat de matériel informatique (4 290 \$);
 - pour l'installation du module Mobilité de PG Solutions sur les équipements informatiques (5 416 \$);
 - pour des travaux d'excavation dans le cadre de l'aménagement de la forêt nourricière dans le village de Sacré-Cœur-de-Marie (4 000 \$);
 - pour le paiement #1 (803 405 \$) à l'entrepreneur Pavage Centre Sud du Québec relativement aux travaux du programme d'aide à la voirie locale;
 - pour des travaux supplémentaires à Pavage Centre Sud du Québec en lien avec le programme RIRL (600 000 \$);
 - pour des travaux de rapiéçage de réfection de la chaussée à Pavage Sartigan (61 750 \$);
 - pour l'achat de deux bancs à installer à la plateforme de jeu de shuffleboard à Saint-Daniel (1 171 \$);
 - pour la réalisation des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec (7 987 \$).

LES OEUVRES COMMUNAUTAIRES

(COMPTOIR FAMILIAL DE ST-MÉTHODE)

Veillez prendre note que nous fermerons du 18 juillet au 31 juillet inclusivement. Nous serons de retour mardi le 3 août aux heures habituelles. Nous vous souhaitons un bel été et merci pour votre encouragement! **Notre horaire est le mardi de 13h00 à 16h00 et le jeudi de 13h00 à 20h00.**

PETITE ANNONCE

Mise à jour de plates-bandes, division de vos vivaces, plantation et correction de murets existants. Pour info : M. Yves Moisan – **418 333-6758**.



TROIS GAGNANTS POUR LE CONCOURS DE LA PLUS ANCIENNE PHOTO!

Dans le cadre de son 20^e anniversaire, la Municipalité d'Adstock a lancé un concours afin de retrouver la plus ancienne photo prise sur son territoire. Les citoyens devaient alors fouiller dans leurs archives et faire parvenir leurs trouvailles par courriel ou au bureau municipal. La Municipalité a reçu plusieurs photos qui ont permis d'en connaître davantage sur les premiers ancêtres, les magasins généraux, les écoles et le couvent, les moulins à scie et les activités de loisirs. Ces photos permettront d'élaborer éventuellement une exposition pour se remémorer l'histoire des différents secteurs de la municipalité!

Et parmi les participants qui ont envoyé leurs anciennes photographies, un tirage au sort a permis d'attribuer trois prix à Suzie Fillion, Isabelle Huard, et Charlyne Jacques.

Les gagnants et les participants se partageront des cartes cadeaux et produits locaux grâce à la participation de la Coopérative de Saint-Méthode, la Coopérative multiservices de Sacré-Cœur-de-Marie, le Dépanneur Saint-Daniel, l'Érablière Lessard et filles, la Ferme Dosane et la Station récréotouristique du mont Adstock.

À l'aide d'un comité de sélection, voici trois photos qui ont été sélectionnées :



ANDRÉANNE JACQUES

Les descendants de la famille de Bélonie Jacques au moulin à scie sur le chemin de la Grande-Ligne. C'est la cinquième génération qui habite et cultive la terre ancestrale Gaston Jacques inc.

Merci à tous d'avoir participé à ce concours!

UNE AUTRE RECONNAISSANCE POUR ANTOINE LEHOUX

La Fondation de l'athlète d'excellence (FAEQ) a remis à 14 talentueux athlètes des bourses individuelles de 2000 \$ et de 3000 \$ pour un total de 40 000 \$ dans le cadre de la 14^e édition du Programme de bourses Loto-Québec. Ce dernier appuie les accomplissements d'athlètes ayant une limitation physique ou sensorielle.

Comme pour la grande majorité d'entre nous, les 14 derniers mois des athlètes pratiquant un sport paralympique ont été vécus en montagnes russes. Les difficultés auxquelles ils ont fait face dans la simple pratique de leur sport ont rendu le soutien financier, les encouragements et l'encadrement que leur offre le Programme de bourses Loto-Québec tout à fait essentiel. Rappelons que pour certains de ces 14 récipiendaires, l'année 2021 culminera par une participation aux Jeux paralympiques de Tokyo.

De nombreux athlètes soutenus par le Programme se sont distingués sur les scènes nationale, internationale et paralympique. Parmi eux, on peut mentionner Philippe Bédard en tennis en fauteuil roulant, Mark Beggs, Marie-Claude Molnar et Charles Moreau en paracyclisme, Marco Dispartro en boccia, Valérie Grand'Maison en paranatation, Antoine Lehoux et Dominic Larocque en parahockey ainsi que Maude Jacques, Rosalie Lalonde et Cindy Ouellet en basketball en fauteuil roulant.



HÉLÈNE FORTIN

Premier magasin général appartenant à Ludger Tardif, puis ensuite à son petit-fils Roméo Fortin. Aujourd'hui, on y retrouve les bureaux administratifs de la Boulangerie Saint-Méthode.



CLAUDE-ANDRÉ MORIN

Un après-midi de pêche au lac Clapham (connu aussi sous le nom du lac du Huit) avec les proches de Louis Richard et Amanda Lagueux, en face de ce qui est aujourd'hui la rue des Lilas.



PLUSIEURS SAVEURS DE SAUCISSES,
TOUTES SANS GLUTEN.
ET QUELQUES-UNES D'ENTRE ELLES
SONT SANS SUBSTANCES LAITIÈRES.

POINTS DE VENTE :

Directement chez nous, au **Dépanneur St-Daniel** à St-Daniel, à l'**Épicerie Bonichoix** à St-Méthode, à la **Ferme G.M. Turgeon** Disraëli ainsi qu'au **Marché public de Thetford** du 12 juin au 2 octobre de 8h30 à 11h30.

Suivez-nous sur Facebook

AGNEAU EN ENTIER (MÉCHOU), EN DEMI, À LA PIÈCE. EMBALLAGE SOUS VIDE.



Ferme Dosane S.E.N.C.
Éleveurs Ovins

Propriétaires : Stéphane Demers, Isabelle Dostie et Pier-Luc Demers

418 422-5899

247 route 267, Adstock secteur St-Daniel, Qc, G0N 1S0

fermedosane.com

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 267-21

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE : Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 7 juin 2021, a adopté le règlement numéro 267-21 amendant le règlement numéro 250-19 sur la gestion contractuelle.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock, et ce, pendant les heures normales d'ouverture du bureau. Vous pouvez également consulter ce règlement en tout temps en vous rendant à la section appropriée sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante: www.adstock.ca.

Donné à Adstock, ce 14 juin 2021.

La directrice générale, Julie Lemelin

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE : Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 12 juillet 2021, étudiera les demandes de dérogations mineures suivantes :

[1] Lot 5 448 153 du cadastre du Québec (route 267)

pour autoriser la construction d'un garage isolé sur le lot 5 448 153 situé sur la route 267 d'une superficie de 140.47 mètres carrés et d'une hauteur de 8.78 mètres alors que l'article 10.3.3 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit une superficie maximale de 100 mètres carrés et une hauteur maximale de 8 mètres pour un garage isolé.

[2] 31, chemin du Bocage (lot 5 136 150 du cadastre du Québec)

pour autoriser la construction d'un abri d'auto attenant au garage existant d'une superficie de 57.97 mètres carrés sur le lot 5 136 150 situé en deuxième rangée. La superficie souhaitée de l'ensemble du bâtiment (garage et abri d'auto) représente 19.34 % de la superficie du lot (599.4 mètres carrés) alors que l'article 10.3.1 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit une emprise maximale au sol de 7 % pour l'ensemble des bâtiment accessoires sur un lot situé en zone de villégiature.

Toute personne intéressée qui désire se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 9 juillet 2021, 16h30 par courriel : urbanisme@adstock.ca ou par courrier : à l'attention de M. Jérôme Grondin, 35, rue Principale Ouest, Adstock (QC), G0N 1S0.

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE : Lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021, le Conseil a adopté, sans modification, le second projet de règlement numéro 266-21 amendant le règlement de zonage numéro 69-07. Le projet de règlement numéro 266-21 a pour objet :

- d'apporter une clarification à la définition du terme « agrandissement » à l'article 2.4;
- de modifier l'article 10.3.3 afin de clarifier certaines incongruités, de permettre la construction de garage isolé de deux étages à l'intérieur d'un périmètre urbain et de

permettre de plus grande superficie maximale pour les bâtiments accessoires situés sur des lots de 799 mètres carrés et moins dans un périmètre urbain;

- de modifier l'article 4.5.1 afin d'inclure l'usage « pépinière » dans le groupe d'usage « Agriculture et foresterie de toute nature (a1) »;
- d'autoriser les exploitations acéricoles dans les zones FORéc à titre d'usage spécifiquement permis.

Le projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'une disposition des règlements soit soumise à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, une période de réception de demande écrite se tiendra du 2 au 16 juillet. Cette procédure remplace celle concernant l'enregistrement des personnes habiles à voter. Le projet de règlement est disponible sur le site Internet à la page Règlements municipaux disponible à partir de l'onglet Services aux citoyens.

Sont susceptibles d'approbation référendaire les articles 5 à 7 du projet de règlement.

- Une demande concernant les articles 5 et 6 peut provenir des personnes intéressées sur l'ensemble du territoire;
- Une demande concernant l'article 7 peut provenir des personnes intéressées des zones suivantes :

- Zones visées : FORec 1 à 8
- Zones contiguës : RR 1, 2, 3, 5 et 6; RCS 1 et 4; RP 1 (zone contiguë); RCP 2; FORLi 1, 2 et 3; FOR 2; FORLi 2 et 3; AFa 12; AFb 5; IDA 13; VA 15.

Il est possible de consulter le plan de zonage sur le site internet à la page Urbanisme et permis disponible à partir de l'onglet Services aux citoyens.

Toute personne intéressée qui désire se faire entendre concernant ce projet de règlement peut transmettre des commentaires ou observations par écrit avant le lundi 16 juillet 2021 à 16h30 par les moyens suivants : par courriel : urbanisme@adstock.ca par courrier : à l'attention de M. Jérôme Grondin, 35, rue Principale Ouest, Adstock (QC) G0N 1S0.

Pour être valide, une demande doit remplir les conditions suivantes : indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; être signée par au moins 12 personnes intéressées dans la zone d'où elle provient (article 7) ou la Municipalité d'Adstock (articles 5 et 6), ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone d'où elle provient n'excède pas 21; être reçue au plus tard le 16 juillet 2021.

Toute demande de scrutin référendaire doit être accompagnée d'une copie (photo, photocopie) de l'une des pièces d'identité suivantes : carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec; permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec; passeport canadien; certificat de statut d'Indien; carte d'identité des Forces canadiennes.

Est une personne habile à voter une personne ayant droit de signer une demande de participation à un référendum, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplissait toutes les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet de règlement, soit le 7 juin 2021 : être majeure, de nationalité canadienne et ne pas être en curatelle; être soit : domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et domiciliée au Québec depuis au moins 6 mois ou propriétaire d'un immeuble ou occupante d'une place d'affaires, dans une zone d'où peut provenir une demande, depuis au moins 12 mois; l'inscription étant alors conditionnelle à la réception, par la Municipalité, d'un écrit signé par le propriétaire ou l'oc-

cupant demandant cette inscription; dans le cas des copropriétaires indivis d'un immeuble et des cooccupants d'une place d'affaires, il est nécessaire que la personne soit désignée, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou des cooccupants, comme étant celle qui a le droit de signer la demande en leur nom; l'inscription étant alors conditionnelle à la réception de ladite procuration par la Municipalité; dans le cas d'une personne morale, il est nécessaire qu'elle désigne par résolution, parmi ses membres, administrateurs et employés, une personne ayant le droit de signer la demande et qui, le jour de l'adoption des seconds projets de règlement, soit le 7 juin 2021, était majeure, de citoyenneté canadienne et n'était pas en curatelle.

Dans le cas où le nom de la personne ne figure pas déjà sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité, la demande doit également être accompagnée d'un document attestant son droit d'y être inscrite.

Toute personne qui assiste une personne habile à voter incapable de signer elle-même sa demande doit y inscrire : son nom; son lien avec la personne habile à voter (conjoint, parent ou autre); dans le cas où la personne habile à voter ne serait ni un parent ni un conjoint, une déclaration écrite selon laquelle elle n'a pas porté assistance à une autre personne qui n'est pas un parent ou un conjoint au cours de la procédure de demande de scrutin référendaire; une mention selon laquelle elle a assisté la personne habile à voter; sa signature.

Toute disposition du second projet de règlement qui ne fera pas l'objet d'une demande valide de participation à un référendum, sera réputée comme ayant été approuvée par les personnes habiles à voter et pourra être incluse dans un règlement qui entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Adstock, ce 16 juin 2021.

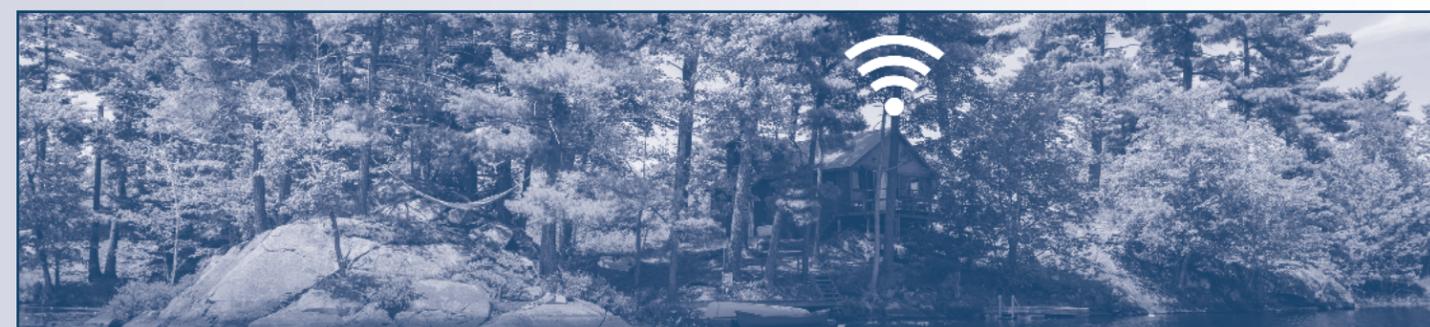
La directrice générale, Julie Lemelin

Christine Talbot
notaire inc.



Cessionnaire des greffes des notaires
**ANDRÉ AUCLAIR **GILBERT LACROIX
**DENIS BÉLANGER
560, 8e rue Est, 5, rue Principale Ouest, **418-459-6438**
La Guadeloupe, Qc. G0M1G0 Adstock, Qc. G0N1S0 christine.talbot@notarius.net

C. Jacques
Prop. Erick Gagnon
Électrique
cjacqueselec@gmail.com
1341 blvd. Frontenac Ouest, Thetford Mines G6G 6K8
Tél.: 418-755-1577 / Cell.: 418-814-9656



Xplornet 50/10 ILLIMITÉ est arrivé!
Internet ultrarapide. Aucune limite de données.

Jusqu'à 50 Mbps en téléchargement. Jusqu'à 10 Mbps en téléversement.¹



Seulement
99⁹⁹ \$
/mois²
Tarif garanti pour deux ans

109,99 \$ à compter du vingt-cinquième mois
Là où la technologie le permet. Frais d'installation de 49 \$.

- Téléchargements et téléversements les plus rapides à ce jour sur notre réseau
- Absolument aucune limite de données
- Tarif garanti pour toute la durée de votre entente
- Installation complète par un professionnel

Composez le 1-866-300-9535 dès aujourd'hui!

xplornet.com/fr



Oui, les abonnés actuels peuvent profiter de ce forfait. Il n'y a absolument aucune limite de données. ¹Le débit Internet peut varier en fonction de votre configuration informatique, du trafic, du serveur et d'autres facteurs. Nos politiques de gestion du trafic s'appliquent; consultez le www.xplornet.com/fr/notes-legales pour en savoir plus. ²La promotion est offerte jusqu'au 31 juillet 2021 pour les nouveaux clients seulement. Le coût de location du matériel (sauf le routeur sans fil Xplornet qui est facultatif) est calculé dans ce tarif. XplornetTM est une marque déposée de Xplornet Communications Inc. © 2021 Xplornet Communications Inc.



**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : 7-8-14-15, fermée les 21-22-28 et 29 juillet
4-5-11-12-18-19-25 et 26 août**
Mercredi-18h30/19h30-jeudi 14h00/15h00

PROCHAINE ÉDITION

15 AOÛT 2021 DATE DE TOMBÉE POUR LES
ARTICLES DE L'ÉDITION DE **SEPTEMBRE 2021.**
INFO: LISE 418 422-2272 OU BERNADETTE 418 338-2531

L'HORAIRE ESTIVAL DU BUREAU MUNICIPAL

Veillez prendre note que le bureau municipal sera **fermé le vendredi en après-midi** pendant les mois de juillet et août. Toutefois, le service d'urbanisme et d'environnement demeure ouvert.

Également, le bureau municipal sera **fermé du 16 juillet au 2 août 2021** pour les vacances estivales.

Juillet



1 FÊTE DU CANADA

[Jeudi] Soirée musicale sur le perron de l'église St-Méthode avec le Duo Steven et Steeven

5 [Lundi] Cueillette des ordures

8 [Jeudi] Soirée musicale au Centre des loisirs Ste-Anne-du-Lac avec le Duo Last Call

12 [Lundi] Cueillette de la récupération
19h30 : conseil municipal à huis clos.
Suivi du maire sur Facebook à 19h00 le lendemain

19 [Lundi] Cueillette des ordures

23 Vendr'Eaudis Musicaux à 18h30 au lac du Huit

26 [Lundi] Cueillette de la récupération

30 Vendr'Eaudis Musicaux à 18h30 au lac Jolicoeur

Août

2 [Lundi] Cueillette des ordures

6 Vendr'Eaudis Musicaux à 18h30 au lac Bolduc

9 [Lundi] Cueillette de la récupération

12 [Jeudi] Soirée musicale sur le perron de l'église St-Daniel avec Gab Beauséjour

14 [Samedi] Fête citoyenne au parc national de Frontenac (remise au lendemain en cas de pluie)

16 [Lundi] Cueillette des ordures
19h30 : conseil municipal à huis clos.
Suivi du maire sur Facebook à 19h00 le lendemain

21 [Samedi] 9h30 : assemblée générale de l'**APEL-DU-HUIT** à l'église de Sacré-Cœur-de-Marie.

23 [Lundi] Cueillette de la récupération

30 [Lundi] Cueillette des ordures

31 Échéance pour le 3^e versement des taxes municipales

SOLARIUM ADSTOCK

Solarium
3 et 4 saisons

Solarium Adstock
www.solariumadstock.ca
418 422-4000

9107-0151 Québec Inc.
Yvan Roy, président

Services de comptabilité

- Tenue de livres
- Service de paie
- Rapports TPS-TVQ
- Rapports d'impôts (particuliers - compagnies)
- Préparation d'états financiers

52, rue Notre-Dame sud
Adstock (Québec) G0N 1S0

Téléphone : (418) 422-2944
Télécopieur : (418) 422-2964

courriel : yvan-roy@tlb.sympatico.ca



**LES JARDINS
BEAUSÉJOUR**

1631, 36^e Rue (Route 269 Nord)
La Guadeloupe
(Québec) G0M 1G0



418 459-6368



f Suivez-nous sur Facebook
www.iga.net

Pour vos party ou réceptions, offrez-vous le service
de coupe de boucher (du bœuf vieilli **58 jours**).
Grand choix de bières.

Service personnalisé dans tous les départements.

T. 418 335-6222 • F. 418 335-6443